

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le

ID : 077-217704386-20190131-DELIB_2019_003-DE



SV/CP/MB - PEDT

Projet ÉDucatif Territorial de Saint-Thibault-des-Vignes



**Le PEDT : Travailler collectivement
pour une éducation réussie**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC	3
1.1. PORTEUR DU PROJET.	3
1.2. PRÉSENTATION DE LA VILLE.	3
1.3. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT.	5
1.4. ÉTAT DES LIEUX OU ORGANISATION EXISTANTE.	6
1.4.1 La petite enfance : le RAM (Relais Assistantes Maternelles), les « premiers pas ».	6
1.4.2 Actions menées sur les temps périscolaire et extrascolaire de l'enfance et de la jeunesse	9
1.4.3 Actions menées sur le temps scolaire.	16
1.4.4 Atouts et leviers du territoire.	19
1.4.5 Contraintes du territoire.	20
1.5. BILAN DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (septembre 2013 à juin 2017).	20
1.5.1. Temps d'Activités Périscolaires (TAP).	22
1.5.2. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2014-2015.	24
1.5.3. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2015-2016.	27
1.5.4. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2016-2017.	29
1.5.5. Effectifs des NAP.	30
1.5.6. Conclusion.	30
1.5.7. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants.	30
1.5.8. Réponse globale aux enjeux de coéducation.	30
DEUXIÈME PARTIE : LE PEDT UNE DEMARCHE GLOBALE	32
2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX.	32
2.2 RÉSULTATS ATTENTUS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS.	33
2.3 LE PLAN MERCREDI EN ACCUEIL DE LOISIRS.	33
2.3.1 Le développement d'activités éducatives de qualité.	35
2.3.2 Les locaux.	35
2.3.3 Modalités d'intervention des personnels.	40
2.4 COORDINATION ASSURÉE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉVALUATION.	40
2.4.1 Composition.	40
2.4.2 Missions.	41
2.4.3 Organisation.	42
2.5 ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN/ÉVALUATION DU PROJET.	42
2.5.1 Sens de l'évaluation : mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir.	42
2.5.2 Méthodologie.	43
2.5.3 Référentiel.	43
CONCLUSION	44
ANNEXE - Galerie de photos des actions.	45



ÉDITORIAL

La commune de Saint-Thibault-des-Vignes, depuis plus de 20 ans, s'est fortement impliquée dans une politique d'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse dans leur scolarité et la gestion qualitative du temps périscolaire.

Cette politique s'est traduite par un équipement pédagogique approprié au temps scolaire - Ateliers, Informatique, TBI..., - tout en offrant des accueils périscolaires du matin, de la période méridienne et accueils du soir.

Les créations d'un Conseil Municipal Enfants - CME (classes de CM1-CM2) - il y a douze ans, d'un Conseil Municipal des Jeunes - CMJ (classes de 6ème à 3ème) -, d'un Conseil Municipal des Ados - CMA (classes de seconde à terminale) - sont une implication réelle et productive de tous nos scolaires.

Les aides financières apportées par la Commune à leur éveil concernent tout autant les cycles maternels et élémentaires que l'aide au collège Léonard de Vinci implanté sur notre commune (subvention de 13 000 € par an) et au lycée Emilie Brontë (lycée de rattachement) où la commune contribue à la réalisation de séjours d'études, de découvertes.

Nos étudiants sont aussi soutenus sur des cursus d'études spécifiques.

La commune accompagne ainsi sa jeunesse tout au long de sa scolarité, lui donnant toute possibilité de réussite.

Le temps périscolaire est tout autant un temps propice à l'éveil, à l'approfondissement de connaissances diverses et choisies par le jeune. Un des indicateurs incontestables de ce temps de partage a été la création des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). La presque totalité de nos scolaires y était inscrit et, leur suppression en 2017 a été pour eux un déchirement si bien que la commune a décidé, dès juin 2018, de prolonger sur le mercredi matin ce travail de découverte, de développement de la connaissance universelle au sein de l'accueil de loisirs où, du fait de leurs inscriptions à un coût modéré, les enfants, les adolescents peuvent accéder aux modules qualitatifs proposés.

A chaque étape de leur âge, des passerelles sont mises en place pour faciliter l'accès de nos jeunes aux niveaux scolaires supérieurs, que ce soit du RAM vers l'admission en petite section, du CM2 vers le collège.

Les échanges entre professeurs, des écoles et du collège, sont des éléments essentiels dans la bonne intégration de l'enfant, de l'adolescent.

Depuis deux ans, avec la création d'une Structure d'Information Jeunesse (SIJ) (qui a été labélisée en 2018), ce service soutenu par notre secteur jeunesse et notre service social, permet de faire revenir vers la scolarité, vers le travail, les jeunes qui ont « décroché ». Ces mêmes jeunes que nous orientons vers la mission locale des Boucles de la Marne ou l'école des Compagnons du Devoir située sur notre commune et, qui a ouvert depuis plusieurs années une classe d'insertion.

Notre accueil de loisirs met ses ateliers à la disposition de jeunes autistes au grand bonheur des familles.



Notre club de Judo, crée il y a plus de 30 ans et fort de 180 adhérents, a ouvert ses cours aux handicapés.

Le sport est, de même, un support de l'accompagnement de nos jeunes.

Depuis plus de 20 ans, notre service communal des sports s'est impliqué dans l'initiation au sport dès le plus jeune âge par « l'éveil aux sports » en maternelle et « l'école des sports » en élémentaire.

La création d'un Office Municipal des Sports a permis de fédérer plus de 20 associations sportives qui offrent un vaste éventail de disciplines à notre jeunesse. Un plateau d'évolution de sports collectifs (hand-ball, basket-ball) et l'installation d'un work-out permettent un accès ouvert à tous en plein air.

Ainsi, toute notre politique communale envers notre jeunesse reste très vigilante et, couvre toutes les strates sociales. Mais, elle ne peut être efficiente qu'en s'appuyant sur les familles (nombreux échanges sur la parentalité, sur le harcèlement, sur l'addiction aux écrans, mise en place d'un CDDF, ...) mais, aussi sur un partenariat renforcé avec toutes les structures de support et d'accompagnement telles que la CAF, le Pôle Emploi, le CNAS, la Mission locale des Boucles de la Marne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Maison Des Solidarités de Lagny-sur-Marne et des services du Département.

Le Maire,

Sinclair Vouriot

Conseiller dépal



Une politique éducative forte socle du PEDT.

PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC

1.1. PORTEUR DU PROJET.

VOURIOT Sinclair

Maire et conseiller départemental

Place de l'église 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Tél. : 01 60 31 73 25

Mèl. : maire@ville-st-thibault.fr

Le présent projet est élaboré pour une durée de **trois ans, révisable** annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une **évaluation** qui sera examinée par le comité de pilotage. Le PEDT sera en conséquence amendé pour l'année scolaire suivante en fonction du bilan réalisé.

1.2. PRÉSENTATION DE LA VILLE.

La ville compte plus de 6 341 (chiffre INSEE 2015) habitants. Entourée par les communes de Gouvernes, Pomponne et Torcy, Saint-Thibault-des-Vignes est située à 2 km au sud-ouest de Lagny-sur-Marne, la plus grande ville aux alentours à 30 km au nord-est de Paris. Placée à 72 mètres d'altitude, la rivière appelée la Marne est le principal cours d'eau qui traverse la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le territoire communal est divisé en deux modes d'occupation du sol : les zones urbanisées et les espaces boisés, naturels et agricoles.

La commune possède une particularité. En effet, une zone d'activité regroupant 240 industriels ou commerçants est implantée entre les deux parties géographiques bien distinctes de la ville, à savoir le « centre Bourg, le secteur ancien de la commune appelé aussi « le village », et le « quartier des sablons ou Saint-Germain-des-Noyers ». Cette scission ne facilite pas la communication entre ces deux parties. De plus, ce paramètre complique l'organisation établie lors des évènements ou manifestations communales.

Néanmoins, l'objectif de la municipalité consiste à créer une symbiose sur l'ensemble de la ville. C'est pourquoi tous les services municipaux en lien avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels s'efforcent de trouver des moyens pour pallier à ce cadre géographique de la ville.

La ville de Saint-Thibault-des-Vignes s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation. Cette politique volontariste et ambitieuse s'est progressivement construite avec les partenaires institutionnels et associatifs, l'Education nationale et les familles.

Sur les 6 341 (chiffre INSEE 2015) habitants, 70 % d'entre eux résideraient dans le quartier de Saint-Germain-des-Noyers et 30 % dans le quartier du centre Bourg.

Au sein du centre Bourg appelé le village, une ferme subsiste et 80 hectares d'espaces verts ont ainsi été épargnés. Se trouvent aussi la mairie, la poste, des petits commerces, l'église, de nombreuses habitations individuelles et une cité résidentielle.

Quant au quartier de Saint-Germain-des-Noyers, il regroupe différentes zones pavillonnaires, un établissement médicalisé pour les personnes âgées nommé Eleusis, une place du marché, des petits commerces et une cité de logements HLM, un gymnase municipal avec dojo et structure artificielle d'escalade, un gymnase scolaire de 150 m², une salle polyvalente de 250 m², une structure de Street Workout en plein air (accès libre), quatre plateaux d'EPS dont deux city stade (accès libre), deux terrains de tennis en extérieur, quatre terrains de pétanque (accès libre).



Toutes ces constructions ont ainsi permis à la ville de se développer un tissu urbain dense et complexe. Les projets énumérés ci-après

- ✓ Un pas de tir à l'arc extérieur ;
- ✓ Une future salle d'arts martiaux (2019/2020) de 250 m² ;
- ✓ Un stade municipal de trois terrains en accès libre sera entièrement rénové en 2019 et 2020 pour accueillir trois terrains synthétiques, dont un de catégorie 5 ;
- ✓ Une ligne droite d'athlétisme de quatre couloirs de 134 m, une réserve pour le tir à l'arc (76 X 16 m) ;
- ✓ Une halle des sports ;
- ✓ Un projet de réaménagement de l'esplanade des sports 2019/2020.

Notre commune se développera dans les dix prochaines années, avec un programme de 1 000 logements supplémentaires, soit près de 3 000 habitants de plus. Actuellement, un bureau d'étude travaille sur les besoins des infrastructures, les équipements, les services qui seront nécessaires à cette évolution de la commune. En effet, deux crèches seront construites l'une dans le quartier des sablons et l'autre au centre Bourg.

En conséquence, la ville de Saint-Thibault-des-Vignes s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère effectivement avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et s'investit donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

La municipalité souhaite véritablement mettre en place des actions cohérentes et coordonnées. Elle émet aussi la volonté de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux pour offrir des services en adéquation avec les besoins des enfants, des jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif consiste donc à réunir, associer et mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant et jeune.

Depuis 2012, la commune dispose d'un projet éducatif local (PEL) qui forme le socle sur lequel elle peut aujourd'hui s'appuyer. Le PEL est né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives actuelles.

La ville de Saint-Thibault-des-Vignes manifeste toujours la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes. En fait, si le but essentiel de l'école est de donner l'accès aux savoirs et à la formation initiale à tous les jeunes citoyens, elle ne reste pas seule pour atteindre ses objectifs.

D'ailleurs, la commune a voulu mettre en œuvre dès la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires. Elle était complètement capable de proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous d'accéder à des activités ou événements sportifs et culturels avec des tarifs ou gratuits.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial. En effet, les secteurs impactés par le PEDT/PEL sont :

- ✓ Le secteur petit enfance et enfance ;
- ✓ Le secteur jeunesse ;
- ✓ Le secteur scolaire ;
- ✓ Le monde associatif ;
- ✓ Le temps libre ;



- ✓ La famille ;
- ✓ Le secteur sportif et culturel.

Cet outil pédagogique donnera ainsi l'occasion de construire davantage à l'échelon local un débat citoyen sur les questions éducatives.

En somme, la mise en œuvre au niveau local du PEDT, associée à l'ambition éducative de la commune, implique de travailler sur la cohérence des temps, le bien-être des enfants, l'ouverture culturelle et l'implication des parents. Cela nécessite aussi de renforcer un lien étroit entre les différents partenaires déjà existants grâce au PEL. En fait, la commune désire poursuivre la synergie collective entre les partenaires afin de maintenir une qualité d'action éducative sur la ville.

1.3. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT.

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de Saint-Thibault-des-Vignes où se trouvent trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires et un collège. La commune s'efforce d'offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés sur le temps périscolaire (mercredi, pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est aussi élargi au temps extrascolaire (petites et grandes vacances scolaires) pour les maternelles, élémentaire et préados/ados. Les enfants et les jeunes sont répartis de la manière suivante (chiffres année 2017-2018) :

- ✓ 703 enfants dont :
 - 231 enfants âgés entre 3 et 5 ans ;
 - 472 enfants élémentaires entre 6 et 10 ans.
- ✓ 450 jeunes entre 11 à 15 ans.

Ecoles publiques maternelles	Adresse	Nombre d'enfants
Marie Curie	26, rue de l'Etang de la Loy	60
Pierre Villette	42, rue des Sablons	68
Edouard Thomas	37bis, rue de Lagny	77
TOTAL		231

Ecoles publiques élémentaires	Adresse	Nombre d'enfants
Marie Curie	26, rue de l'Etang de la Loy	148
Pierre Villette	42, rue des Sablons	184
Edouard Thomas	37bis, rue de Lagny	115
TOTAL		472

Collège public	Adresse	Nombre d'élèves
Léonard de Vinci	Rue des Sablons	20 classes
TOTAL		450



1.4. ÉTAT DES LIEUX OU ORGANISATION EXISTANTE.

Le souhait d'aménager le temps de l'enfant n'est pas nouveau. Des le début des années 70, médecins et psychologues alertent l'opinion publique sur la fatigue de l'écolier. Quinze ans plus tard, la loi d'orientation du 10 juillet 1989 dénonce « l'utilisation du temps scolaire, mal adaptée aux objectifs actuels de la formation ». Et, en 1995, les pouvoirs publics, lançant différentes expériences sur plusieurs sites pilotes, réactivent cette réflexion sur le temps et les rythmes de l'enfant. Depuis près de trente ans, le questionnement sur l'aménagement du temps de l'enfant nourrit les politiques d'éducation.

La priorité essentielle de notre commune est axée sur l'accompagnement de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à son accession à la vie professionnelle.

Dans ce cadre, la commune a voulu s'inscrire dans la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et souhaite pérenniser cette démarche engagée avec l'ensemble des partenaires.

Le projet éducatif du territoire (PEDT) de Saint-Thibault-des-Vignes n'a donc pas vocation à créer ou à mettre en place des activités périscolaires puisqu'elles existent déjà depuis de nombreux années, mais à approfondir le sens et l'offre éducative.

C'est pourquoi le choix de la municipalité a été de travailler un projet articulé avec tous les partenaires, dans une démarche de co-construction dans des groupes de travail associant parents, enseignants, associations et services municipaux.

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2018-2021 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant et le jeune au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Mais, la politique communale des enfants et du jeunes scolarisés ne se limite pas à sa seule compétence de l'accompagnement de l'enseignement en maternelle à l'élémentaire, collège et lycée. Elle finance largement les sorties scolaires du collège implantées sur la commune et le foyer socioéducatif de ce même établissement. La commune intervient à sa demande pour subventionner des projets du lycée de rattachement de ses collégiens.

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, de la biodiversité, de l'handicap...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Saint-Thibault-des-Vignes offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en fonction des tranches d'âges, encadrées par les animateurs et intervenants. L'implication des enfants et des jeunes dans la vie communale est d'autant plus affirmée par leurs participations depuis plus de 10 ans à un Conseil Municipal des enfants (CM1-CM2) et un Conseil Municipal des Jeunes (6^{ème}-3^{ème}) et un Conseil Municipal Ados (2-terminal).

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2018-2021 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant et le jeune au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, déjà impulsé depuis de nombreuses années.

Notre volonté est d'offrir à chaque jeune citoyen un parcours pédagogique cohérent, riche et valorisant.

1.4.1 La petite enfance : le RAM (Relais Assistantes Maternelles), les « premiers pas ».

La ville est particulièrement attachée à l'accompagnement de l'enfant dans les grandes étapes de son évolution à savoir de la petite enfance à l'âge adulte. C'est pourquoi elle met en cohérence les dispositifs et les actions éducatives en fédérant les différents acteurs et partenaires institutionnels et locaux.

Cette volonté de la commune a permis de mettre en place depuis 2014 la structure du RAM afin d'accompagner les familles et les assistantes maternelles au quotidien. Mais, le RAM n'est ni un employeur des assistantes maternelles, ni un établissement d'accueil pour les jeunes enfants.



Implantée au sein de l'accueil de loisirs, cette structure municipale dispose de ses propres espaces et vise les objectifs suivants :

- ✓ Informer les familles et les professionnels de la petite enfance ;
- ✓ Offrir une occasion de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles ;
- ✓ Un lieu d'animation pour des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents.

Depuis son ouverture, le RAM a été sollicité par 558 familles sur des différents sujets relatifs à l'offre d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans.

Parmi les 55 assistantes maternelles de la commune, 47 d'entre elles viennent aux ateliers gérés par l'Educatrice de Jeune Enfant (EJE) au sein du RAM. De plus, elles sont accompagnées dans leur secteur d'activités afin de perfectionner leurs compétences professionnelles.

Par ailleurs, des passerelles existent avec les directrices des écoles maternelles et l'accueil de loisirs pour accompagner l'enfant pouvant être scolarisé ou intégrant un cadre collectif périscolaire.

• La fréquentation des assistantes maternelles au sein du RAM.

Détail de la fréquentation des assistantes maternelles	Année 2017
Total des assistantes maternelles ayant bénéficié des services du RAM	1 086
Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant bénéficié d'un ou plusieurs services du RAM	47

Synthèse de la fréquentation des assistantes maternelles	Année 2017
Taux de fréquentation des assistantes maternelles sur le nombre d'agrées)	78,18 %
Taux de fréquentation des assistantes maternelles sur le nombre d'agrées actifs	91,48 %

• La fréquentation des familles.

Données de référence	Année
Nombre de familles employant une assistante maternelle	92 en 2016 (source Imaje) Non renseigné en 2017



Détail de la fréquentation des familles	Année
Nombre total de familles bénéficiaires d'une information individuelle (entretien physique)	79
Nombre total de familles bénéficiaires d'une information collective	11 (participations au cinéma débat « l'Odyssée de l'Empathie »)
Nombre TOTAL de familles bénéficiaires	90

Synthèse de la fréquentation des familles	Année 2017
Taux de fréquentation des familles sur le nombre de familles employeur d'une assistante maternelle	97 %

• **Les perspectives du RAM** sont énumérées ci-après :

- ✓ Conception des dossiers de suivi et de renouvellement d'agrément du RAM ;
- ✓ Bilan annuel d'activité RAM ;
- ✓ Projet de fonctionnement pour le renouvellement d'agrément du RAM pour la période contractuelle 2019-2021.

• **Les projections 2018-2021**, soit quatre ans, se résument comme suit :

À court terme :

- ✓ Embauche d'un ETP (auxiliaire de puériculture est la formation minimale préconisée par la CAF) ;
- ✓ Création d'outils informatiques adaptés aux données exigées par la CAF pour le suivi du RAM (soutien de l'informaticien de la commune) ;
- ✓ Demande de soutien à la parentalité auprès de la responsable du RAM en hausse (la complexité des problématiques nécessite le soutien d'une psychologue) ;
- ✓ Pérenniser les passerelles.

À moyen terme :

- ✓ Aboutissement de l'appel à projet pour les années 2018-2021 sur la mission supplémentaire d'aide au départ en formation continue des assistantes maternelles ;
- ✓ Participation aux ateliers Parents/Enfants sur le service Espace de Vie Social (complémentaires aux attentes de soutien à la parentalité) ;
- ✓ Organisation d'un Forum Petite Enfance en partenariat avec l'EVS sur l'année 2019 ou 2020 ;
- ✓ Développement de nouveaux services Petite Enfance en lien avec les besoins des usagers (crèche, multi-accueil...) ;
- ✓ Pérennisation des actions du RAM et adaptation des propositions aux attentes de la population.



1.4.2 Actions menées sur les temps périscolaire et de la jeunesse

Depuis de nombreuses années, les animateurs interviennent dans les écoles et le collège avec le soutien financier et logistique de la commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Ces accueils périscolaires et extrascolaires se déclinent en plusieurs temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe déclaré auprès de la DDCS, et le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM), les mercredis et les vacances scolaires.

Les modalités d'information aux familles :

L'information aux familles fait l'objet d'un objectif principal : informer les parents sur les différents processus notamment sur les objectifs pédagogiques et sur les modalités pratiques d'inscription et d'organisation.

De multiples supports de communication sont utilisés afin de mieux diffuser l'information aux familles :

- ✓ Brochure explicative pour les inscriptions aux activités périscolaires se faisant pour la semaine, le mois ou l'année ;
- ✓ Le portail famille ;
- ✓ Site web de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- ✓ Les panneaux municipaux ;
- ✓ Une plaquette memento avec les renseignements des services de la mairie ;
- ✓ Brochure sur les programmes d'activités péri et extrascolaire ;
- ✓ Des affiches ;
- ✓ Des forums d'information ;
- ✓ Un règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires.

La tarification des accueils péri et extrascolaires :

Depuis de nombreuses années, la commune souhaite donner à l'ensemble des enfants et des jeunes l'accès à la culture et au sport par le biais des accueils de loisirs en évitant la barrière financière. C'est pourquoi les tarifs ont toujours modulé selon les ressources financières des ménages de la ville.

Par ailleurs, certains dispositifs ou événements restent accessibles et gratuits comme les NAP durant les cinq dernières années ou des manifestations culturelles et sportives.

• Accueil du matin entre 7 H 30 et 8 H 30.

Les enfants en maternelle et élémentaire sont accueillis entre 7 H 30 et 8 H 30. Arrivant de manière échelonnée, ils participent aux activités ludiques et calmes proposées puis sont conduits à l'école dès 8 H 20. Ce temps transitoire entre la vie de famille et la vie scolaire se révèle très important. C'est pourquoi l'équipe doit assurer ce lien entre les parents et les enseignants tout en respectant le rythme de l'enfant. D'ailleurs, une charte formalise ce cadre en particulier.



La fréquentation des accueils du matin :

La commune a enregistré 2 241 présences d'enfants de moins de 6 ans et 3 296 présences d'enfants de plus de 6 ans durant l'année scolaire 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 2 € 10 ;
- Les habitants de la commune : 3 € 00 ;
- Les hors commune 4 € 35.

• **Pause méridienne entre 11 H 30 et 13 H 30.**

L'organisation de la pause méridienne est formalisée dans le cadre d'une charte établie en 2009 et réactualisée selon les besoins dans laquelle les différents encadrants (animateurs et ATSEM) ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation.

L'accueil des enfants est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas réalisé sous forme de self nommé « le self qui fait grandir » pour les maternelles et les élémentaires.

Lors de la pause méridienne, différentes activités basées sur une thématique sont présentées : atelier arts plastiques, jeux de société, atelier jeux collectifs, atelier danse/musique, atelier contes, etc. L'inscription aux ateliers s'effectue sur la base du volontariat des enfants. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

De plus, les enfants peuvent devenir des ambassadeurs volontaires afin de s'impliquer durant la pause méridienne par des actions précises telles que remplir le cahier de « qualité appréciations » des repas, utilisé lors de la commission des repas à laquelle participent les conseillers du CME.

Par ailleurs, des semaines fortes sont planifiées au cours de l'année avec le prestataire des repas notamment sur le gaspillage alimentaire, le tri sélectif ou les nouveaux composants biologiques.

La fréquentation du temps de la restauration :

La commune a servi 65 182 durant l'année scolaire 2017-2018 :

- Pour les trois écoles maternelles :20 375 ;
- Pour les trois écoles élémentaires :44 807.

En 2017-2018, le coût pour les parents est indiqué ci-après :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 3 € 90 ;
- Les habitants de la commune : 4 € 30 ;
- Les hors commune : 5 € 30.

• **Pause méridienne au sein du collège de la commune de 12 H à 14 H.**

Depuis plus de 10 ans, durant ce temps de pause, une étroite collaboration avec le collège de la commune offre aux collégiens la possibilité de pratiquer ou d'innover gratuitement au sein de l'établissement des activités pédagogiques ludiques proposées par l'équipe d'animation de la structure 11-17 ans de l'accueil de loisirs (ateliers d'écriture, théâtre, arts plastiques...).



De plus, des orientations spécifiques sous la forme d'ateliers thématiques en partenariat avec des associations et la Structure Informations Jeunesses (SIJ) sont proposés par le principal du collège et de son équipe pour compléter le programme scolaire (la prévention sur les produits addictifs, la violence, le harcèlement scolaire, le racisme, l'addiction aux écrans...).

Nos interventions se déroulent les mardis et jeudis en salle du gymnase au collège comme suit :

- ✓ Premier service de 12 H à 13 H ;
- ✓ Deuxième service de 13 H à 14 H.

La fréquentation des collégiens :

50 jeunes par jours ont participé aux divers ateliers au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Il n'y a pas de coût pour les parents. C'est gratuit.

- **Accueil du soir entre 16 H 30 et 19 H.**

Dans le cadre des accueils du soir, les enfants en maternelle et élémentaire sont pris en charge dans les écoles par les animateurs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, manuelles et culturelles basées sur une thématique leur sont présentées.

Ainsi, ces activités d'éveil ludiques permettent de développer la curiosité et les connaissances des enfants.

Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants ayant besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

La fréquentation des accueils du soir :

La commune a enregistré 6 869 présences d'enfants de moins de 6 ans et 7 868 présences d'enfants de plus de 6 ans durant l'année scolaire 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 2 € 10 ;
- Les habitants de la commune : 3 € 00 ;
- Les hors commune : 4 € 35.

- **Accompagnement à la scolarité.**

Tous les soirs, un accompagnement éducatif, destiné aux élèves de l'école élémentaire est proposé après la classe, à partir de 16 H 30 et jusqu'à 18 H. Celui-ci répond à une forte demande des parents notamment pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin de les aider dans leur travail personnel. Les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire sont ainsi encadrés par du personnel communal spécialement formé en collaboration avec les équipes enseignantes.



La fréquentation de l'accompagnement à la scolarité :

La commune a accueilli 889 présences d'enfants en élémentaire durant l'année scolaire 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 1 € 90 ;
- Les habitants de la commune : 2 € 00 ;
- Les hors commune : 3 € 80.

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse aussi aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants et les jeunes sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs déclaré auprès de la DDCS, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- **Accueil du mercredi.**

Depuis plusieurs années, le service municipal petit enfance/enfance et jeunesse organise l'accueil de loisirs les mercredis. Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Tout d'abord, l'objectif essentiel vise surtout à permettre à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

Ensuite, le second objectif consiste à offrir un service de qualité aux familles, tout en appliquant les orientations éducatives de la municipalité, notamment sur les axes relatifs à l'enfance et à la jeunesse sur les temps périscolaire et extrascolaire. En outre, les différents secteurs d'activités gérés par le service sont de véritables lieux d'expression et de découvertes pédagogiques.

En fait, les activités durant le temps extrascolaire jouent un rôle complémentaire à celui de la famille et de l'école par la mise en œuvre de projets d'animation. Ces derniers favorisent le développement social de l'enfant en collaboration avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs liés à l'enfance et à la jeunesse. Les mots d'ordre sont « Plaisir, jeux et découverte ».

Par conséquent, les enfants et jeunes de 3 à 17 ans peuvent pleinement profiter d'activités diversifiées sous forme d'ateliers basés sur des thèmes communs. En fait, la structure d'un accueil de loisirs s'avère devenir pour les enfants :

- ✓ Un lieu intégration, de développement des valeurs du vivre ensemble telles que la solidarité, l'égalité, la laïcité et la fraternité ;
- ✓ Un lieu de construction personnelle tant sur le plan du corps que de l'esprit ;
- ✓ Un espace d'éducation et de pratique de citoyenneté notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale.

Dans le cadre de l'accueil des enfants porteurs d'handicap les mercredis, la politique de la ville a toujours tenu compte de ce paramètre en intégrant ce public au sein de l'accueil de loisirs. D'ailleurs, avec l'appui des associations ou structures spécialisées, des enfants sourds, trisomiques ont bénéficié de cette intégration en milieu ordinaire de façon très positive. En effet, les bilans réalisés durant ces années ont démontré et confirmé l'intérêt de développer cette démarche dans des territoires, favorisant ainsi un regard et une compréhension différente sur le handicap. Fort de ces expériences très enrichissantes humainement et à tous niveaux, des autistes sont associés depuis 2017 à la vie de l'accueil de loisirs en collaboration avec l'association « Les amis de l'atelier ». En fait, le bilan est plus que positif et notoire sur le bien-fondé de cette action mise en œuvre sur les mercredis.



L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau des différentes structures notamment celles à caractère scolaire. L'ambition de répondre à ce défi sociétal, la commune de Saint-Thibault-des-Vignes tente de relever en toute modestie par ses expériences.

Force est de constater que cette inclusion avec des enfants à l'accueil de loisirs de Saint-Thibault-des-Vignes a permis d'observer un changement positif de comportement et d'attitude à tous niveaux. Cela démontre l'importance de permettre aux enfants porteurs d'handicap de sortir des institutions spécialisées en créant des passerelles d'actions avec des structures ordinaires.

Par ailleurs, un partenariat mis en place avec les directrices maternelles des trois groupes scolaires favorise une meilleure intégration aux futurs enfants scolarisés. En effet, une matinée de petites activités récréatives est organisée au sein de la classe en présence d'enfants, de l'enseignante et de l'éducatrice de jeunes enfants. Menée par le Relais d'Assistante Maternelle (RAM communal), cette démarche est également appliquée au sein de l'accueil de loisirs durant la période du mois d'août.

Différentes passerelles sont également effectuées afin d'accompagner l'enfant vers de nouveaux secteurs selon son âge. L'enfant en maternelle âgé de 5 ans peut participer aux activités organisées pour les CP en élémentaire. À partir de 10 ans, l'enfant en élémentaire peut être accueilli dans le secteur des plus grands collégiens pour se familiariser avec les activités des 11-13 ans. La passerelle se poursuit aussi pour le public préado en 3ème vers la structure ados.

L'accueil de loisirs est fixé à la demi-journée ou journée entière avec les horaires suivants :

- ✓ De 7 H 30 à 19 H ;
- ✓ Ou 11 H 30 ou 14 H à 19 H avec ou sans repas.

Par ailleurs, durant ce temps extrascolaire et périscolaire, le Conseil Municipal des Enfants (CME) pour les CM1 CM2 et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour les collégiens et le Conseil Municipal des Ados (CMA) permettent aux jeunes théobaldiens de devenir des citoyens responsables et conscients de leurs droits et devoirs. En fait, l'existence d'un tel outil de citoyenneté démocratique incite une partie de la population à participer à la gestion des affaires de la cité. Ainsi, les deux idées essentielles d'un CME, CMJ et CMA sont, d'une part, d'agir en représentant les autres enfants ou jeunes et, d'autre part, de découvrir, d'apprendre et développer des actions citoyennes au quotidien.

Enfin, le service organise des évènementiels tels que la discothèque familiale, la soirée dansante pour lutter contre la mucoviscidose, la magie de Noël, la fête familiale, les saveurs du monde, un spectacle de fin d'année, la fête médiévale, une exposition sur les différentes cultures du monde, la semaine solidaire, la semaine sur la convention des droits et devoirs de l'enfant, la journée à la campagne, etc.

Ces actions réalisées dans un cadre différent du périscolaire et extrascolaire visent à réunir, d'une part, les parents et leurs enfants et, d'autre part, les animateurs, les parents et les enfants, autour d'un thème festif et ludique. Au moyen de ces animations spécifiques, la population découvre alors une équipe d'animation professionnelle dotée d'un savoir-faire éducatif et pédagogique exerçant au service enfance et de la jeunesse.



La fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi :

La commune a accueilli 3 030 présences d'enfants durant l'année scolaire 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 5 € 40 sans repas en demi-journée ou 7 € 90 avec repas en demi-journée ;
- Les habitants de la commune : 5 € 80 sans repas en demi-journée ou 8 € avec repas en demi-journée ;
- Les hors commune : 10 € 75 sans repas en demi-journée ou 15 € 75 avec repas en demi-journée.

• Accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Durant les vacances scolaires, un accueil des enfants et des jeunes est organisé par le service petite enfance/enfance et jeunesse. Il se fait sur inscription via un portail famille. A chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques et de sorties encadrées par l'équipe d'animation en tenant compte des axes définis au sein du service, à savoir :

- ✓ Appliquer les axes éducatifs de la municipalité ;
- ✓ Offrir un service de qualité ;
- ✓ Développer l'éducation et l'apprentissage des jeunes théobaldiens grâce aux projets d'animation ;
- ✓ Mettre en place des actions éducatives et pédagogiques en collaboration avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs liés à l'enfance et à la jeunesse.

Pendant l'été, aux mois de juillet et d'août, sont également organisés des séjours culturels, sportifs et de loisirs prévus pour les 3 à 17 ans. Ils permettent aux enfants et aux jeunes de partir en dehors du cadre familial pendant quatre jours à dix jours, leur offrant ainsi la perspective de pratiquer des activités spécifiques innovantes en collectivité et de découvrir un nouvel environnement. En outre, des ateliers spécifiques encadrés par des éducateurs ou intervenants spécialisés dans ces disciplines sont proposés par les services sport et culturel.

Par ailleurs, la ville de Saint-Thibault-des-Vignes est jumelée avec une commune italienne (Badia Polésine). Un lien historique unit les deux villes depuis 2006. Cela a permis de créer des échanges entre la population des deux villes et les écoles, mais également d'organiser des séjours européens entre les Théobaldiens et les Italiens pour découvrir les cultures de chaque pays et favoriser les actions solidaires envers un pays européen économiquement différent.

En conséquence, toutes ces actions ont valu à la commune d'obtenir de la part du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes le « prix de la ville euro-citoyenne » avec le soutien de l'Association des Maires de France et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

Le prix visait à récompenser les actions retenues par le jury concernant notre jumelage et toutes les rencontres, les échanges culturels et artistiques qui impliquent les jeunes français de la commune et les italiens, mais aussi, toutes nos associations à l'émergence, au quotidien, d'une identité européenne chez les jeunes générations. Les liens forts et fréquents entre les villes de Saint-Thibault-des-Vignes et Badia Polesine ont été particulièrement notés et pérennisés.



La fréquentation de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

La commune a accueilli 3 760 présences d'enfants durant l'année scolaire 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 13 € 00 ;
- Les habitants de la commune : 13 € 50 ;
- Les hors commune : 28 € 05

La commune a enregistré 275 présences d'enfants dans le cadre des séjours durant l'année 2017-2018.

En 2017-2018, le coût pour les parents est précisé ci-dessous :

- Les revenus de moins de 1 057 € : 38 € 60 par jour ;
- Les habitants de la commune : 39 € par jour.

Les temps périscolaires et extrascolaires sont soutenus financièrement à :

- ✓ 58 % par la commune ;
- ✓ 18 % par les familles ;
- ✓ 23 % par la Caisse d'Allocation Familiales ;
- ✓ 1 % par divers autres financeurs.

Par ailleurs, la construction en 2013 d'un nouvel espace dédié à l'accueil de loisirs est l'une des démonstrations de l'axe donné sur l'enfance et la jeunesse en termes de moyens. Il s'articule autour d' :

- ✓ Une section maternelle complétée par la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles depuis le 10 juin 2014 ;
- ✓ Une section élémentaire ;
- ✓ Une section préados-ados ;
- ✓ Un local dédié aux jeunes conseillers (CME, CMJ, CMA) ;
- ✓ Un atelier informatique pour accompagner tous les travaux et initiatives du personnel d'animation, des enfants et des jeunes ;
- ✓ Un amphithéâtre.

Cet investissement démontre une volonté affirmée de la commune en faveur d'une complémentarité communale éducative avec l'Education Nationale et les parents et l'ensemble des partenaires et instances.

Encadrés par des animateurs formés dans divers domaines, les jeunes peuvent organiser et réaliser des projets variés allant du théâtre à la réalisation de vidéos, séjours, sports, danses, encadrement d'activités sportives voire culturelles de la commune.

En outre, pour les 17-25 ans, le Relais Emploi Communal a pour mission entre autres d'accompagner, orienter les demandeurs d'emploi en relation avec le Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi du Nord-Ouest de Seine-et-Marne, la Mission Locale des Boucles de la Marne, la Maison des solidarités, en collaboration avec le Structure Information Jeunesse (SIJ).



- **Associations au sein de la ville de Saint-Thibault-des-Vignes.**

La commune dispose également d'un tissu associatif dynamique pour aider les jeunes théobaldiens à s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire grâce à des activités sportives ou culturelles.

Actuellement, la commune dénombre 21 sections et associations sportives comprenant environ 1 572 licenciés en 2017. Celles-ci participent également avec la municipalité aux activités extrascolaires et périscolaires : club de judo, volley-ball, tennis, multisports AOST, badminton, yoga, energym, escalade, pétanque, boxe thaï, football, Ajc hip-hop, Ajc basket, kung fu, yi king do, marche athlétique, tir à l'arc. En 2017, la commune a versé des subventions pour un total 43 900 €.

En 2011, la municipalité a réalisé, en collaboration avec ces associations, un Office Municipal des Sports (OMS) regroupant toutes les sections sportives. La création de cet OMS a donc rassemblé toutes les associations sportives de la commune au sein d'une même entité sportive.

Ainsi, un week-end sur trois, une manifestation est organisée sur la commune, soit dans le cadre de rencontres sportives, compétitions, stages organisés par les associations sportives, soit par la municipalité qui développe de nouvelles manifestations en intégrant l'ensemble des services municipaux (fête des sports, loisirs et culture, forum des associations...).

De plus, il existe 18 associations culturelles et autres : Activ' et vous, Côté cour, côté jardin (théâtre), Amitié, culture et découverte, Chorale « la Gondoire », Art et récréation, Arcada (danse), Arche de Kela, ATDL, Coup de main, Fnaca, Institut du fleuve, Le cinéma s'expose, Les petits théobaldiens, Les voyageurs théobaldiens, Pas à pas avec Sacha, Jumelage Théobaldiens, Rassuny, Theo Jazz Band.

Cette dynamique permet donc de faire travailler ensemble le monde associatif et celui de la municipalité.

1.4.3 Actions menées sur le temps scolaire.

- **Par le service des sports.**

Le bilan des activités sportives scolaires de 2017-2018 est comme suit :

- ✓ 18 octobre 2017 : CROSS des Ecoles.
- ✓ 24 mai 2018 : J.O. CM2 - 6ème.
- ✓ 14 et 15 juin 2018 :
 - Tournoi de Rugby scolaire Marne & Gondoire ;
 - Cycles d'EPS proposés dans les écoles.
- ✓ (CE2/CM1/CM2) par notre éducateur des APS :
 - Rollers ;
 - Escalade ;
 - Rugby ;
 - Course d'orientation ;
 - Golf ;
 - Gymnastique ;
 - Arts du cirque ;
 - Tchoukball/Kinball ;
 - Badminton.

Pour certains cycles, la finalité est une rencontre sportive ou une sortie scolaire (ex. : Disc-Golf, Course d'Orientation).



En outre, un éducateur des APS intervient en milieu scolaire (cycles 1 et 2) et sur les périodes de petites vacances scolaires dans le cadre des « ateliers sports jeux » du mercredi matin, suite au retour des 4 jours. Ces interventions scolaires concernent les trois écoles primaires de la commune pour des cycles d'intervention de 6 à 8 semaines par classe (370 enfants).

- **Soutien de la commune aux activités scolaires.**

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, énumérés ci-après :

- ✓ Affectation de personnel au service des écoles : agents d'entretien, 9 ATSEM (1 ATSEM par classe) ;
- ✓ Mise en place d'une restauration scolaire de qualité : self-service dans chaque école ;
- ✓ Introduction de produits biologiques ;
- ✓ Achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature, dictionnaires offerts à tous les enfants de CM2, matériel pour des travaux manuels...

De plus, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires dans le cadre de sa politique éducative par les moyens suivants :

- ✓ Piscine pour les élémentaires ;
- ✓ Organisation de voyages de découverte pour les élémentaires (l'astronomie dans le loir et cher, une classe patrimoine en Touraine et en Normandie, séjour nature), des sorties (ateliers cuisine, musée d'Anvers-sur-Oise, Provins, fondation du buffet, musée de la préhistoire, musée de la Grande guerre, Fontainebleau, château de Brandy-les-Tours, macval à Vitry...)
- ✓ Mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants ;
- ✓ Participation à certaines thématiques communales (exposition sur l'Europe, voyage scolaire dans le cadre du jumelage, Noël des enfants, classe d'eau par le siam, les 100 de la grande guerre...)
- ✓ Trousse pour le maternel allant au CP ;
- ✓ Intervenantes en musique ;
- ✓ Signature d'une convention avec les services SDIS pour une sensibilisation des enfants aux risques ;
- ✓ Tablette numérique et classe numérique ;
- ✓ Un livre pour chaque élève distribué à Noël ;
- ✓ Spectacle de Noël.



Financement annuel par la commune en 2017-2018	Fonctionnement
Charges de personnel	Incluse dans la masse salariale de la commune (30 animateurs, plus encadrements) soit 49 % du budget du fonctionnement global
Fournitures scolaires	25332 €
Sorties scolaires	6802 €
Classes de découverte	27717 €
Investissements numériques et petits matériels	5497 €
Restaurations scolaires	176715 €
Interventions scolaires	14972 €
Transport	17976 €

Dans le tableau ci-dessus, les coûts incompressibles et investissements ne sont pas comptabilisés.

En somme, ces dispositions montrent l'engagement fort de la municipalité sur l'accompagnement scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfance et de la jeunesse des Théobaldiens.

Toute cette organisation fonctionnelle atteste assurément la volonté d'accompagner avec toute l'efficacité nécessaire, cette jeunesse du plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte ou l'entrée dans la vie active.

- **Besoins répertoriés.**

Il paraissait aussi important de repérer et tenir compte des besoins des enfants et jeunes (maternelles, élémentaires, collégiens, lycéens) décrits ci-après :

- ✓ Des temps calmes et des temps de transition « doux » pour les plus petits ;
- ✓ Des activités culturelles et artistiques ;
- ✓ La découverte de nouvelles activités sportives ;
- ✓ Des activités développant la coopération dès le plus jeune âge ;
- ✓ Des activités favorisant l'autonomie ;
- ✓ Des activités innovantes et nouvelles ;
- ✓ Des instances permettant la participation des enfants et des jeunes à la vie de la commune ;
- ✓ Un accompagnement et suivi des jeunes vers la vie active ;
- ✓ D'établir une cohérence d'actions et d'aménagement entre les différents temps de l'enfant et du jeune (temps familial, temps libre, temps scolaire, temps de loisirs) ;
- ✓ Créer du lien entre les différents acteurs éducatifs afin de donner du sens et de cohérence pour le bien-être des enfants et des jeunes.



1.4.4 Atouts et leviers du territoire.

Pour réaliser les activités précédentes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants et du jeune. Ainsi, la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune et doté de liaisons piétonnes. Ces espaces sont composés de :

- ✓ Trois écoles maternelles avec des jardins pédagogiques ;
- ✓ Trois écoles élémentaires ;
- ✓ Restaurants scolaires sous forme de self ; (trois plateaux d'évolution, trois terrains de Football avec vestiaires...) ;
- ✓ Un centre culturel ;
- ✓ Deux gymnases et les terrains de sport ;
- ✓ Bibliothèque ;
- ✓ Jardin de ville ;
- ✓ Espaces de jeux ;
- ✓ Nouveau bâtiment accueil de loisirs (3-17 ans) de 1 324 m² avec un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ;
- ✓ Le relais emploi communal ;
- ✓ Un collège (600 élèves).

Il existe aussi une Structure Information Jeunesse (SIJ) labélisée qui oriente et accompagne les 11-25 ans dans les domaines suivants : leur parcours scolaire en lien avec les établissements scolaires, formation, job d'été, prévention, soutien scolaire. Des soirées d'échanges et de débats entre jeunes et professionnels sont organisées sur des thèmes forts comme le cyber harcèlement, les addictions aux écrans.

Par ailleurs, deux éducateurs des APS interviennent à l'école municipale des sports (EMS) au sein du gymnase Pierre Villette (140 enfants) :

- ✓ 65 enfants de 6 à 10 ans ;
- ✓ 75 enfants de 3 à 5 ans.

Cette école des sports initie l'enfant à différentes pratiques sportives de l'éveil à l'initiation, en passant par la découverte, afin qu'il puisse s'orienter ensuite vers une pratique sportive spécifique selon ses capacités et ses affinités.

Ainsi, des espaces disponibles dans l'enceinte scolaire ou à proximité immédiate et la qualité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, les jeunes, leurs parents, les enseignants, le personnel d'animation, ASTEM et les associations. Cela favorise la continuité éducative sur ce territoire et la coéducation.

L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif communal sont fonctionnels depuis de nombreuses années. Ces espaces éducatifs avec leurs activités effectuées actuellement sur les différents temps de l'enfant se révèlent un socle essentiel pour le PEDT.

De plus, la politique forte de la commune consiste à permettre à chaque enfant et au jeune de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances. En outre, les personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, ont une exigence sur la qualité et la réactivité à apporter dans le cadre des séances d'animation.

Aussi, la pratique actuelle d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes a été renforcée par le biais d'un espace partagé nommé « pôle éducatif ». Celui-ci facilite véritablement la communication entre les services pour la mise en œuvre des diverses manifestations de la commune.



Par ailleurs, des liens entre les enfants de différentes classes d'âge jusqu'à l'adolescence, ont été créés grâce aux actions « passerelles » des structures de la ville.

La commune est également pilote du Conseil Des Devoirs des Familles (CDDF) composé du sous-préfet, de la déléguée du préfet, de la directrice académique des services de l'Education nationale, de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, du directeur départemental de la cohésion sociale, des représentants de la ville, du conseil départemental et des partenaires oeuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire et éducative. Cette structure a pour objectif d'aider les familles dans le cadre de la prévention et de la délinquance.

En somme, les objectifs du Projet Educatif Local mis place sur la commune se résumaient déjà à articuler les temps scolaires et les temps libres pour la réussite des plus jeunes. Etant donné son expérience et son histoire, la commune de Saint-Thibault-des-Vignes a naturellement choisi de poursuivre cette volonté avec « le plan mercredi » et de perdurer en quelque sorte la démarche des Nouvelles Activités Périscolaires impulsée depuis 2013.

L'objectif de ce PEDT vise à continuer à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire durant les temps périscolaires et extrascolaires.

1.4.5 Contraintes du territoire.

Tout d'abord, Saint-Thibault-des-Vignes est une commune très résidentielle comportant un taux d'activité de la population important et des disponibilités de parents parfois réduites, limitant éventuellement leur participation à la vie de la cité.

Ensuite, l'implication du milieu associatif variant selon leurs contraintes de gestion ou autres et les prérogatives et priorités des équipes enseignantes restent parfois des freins pour réaliser des actions communes malgré la volonté de tous de contribuer au bien d'être des enfants et des jeunes.

Cependant, depuis la mise en œuvre du comité de pilotage et la création de trois commissions de travail en 2013, les différents partenaires en lien avec les enfants ou jeunes (les associations sportives et culturels, les équipes pédagogiques scolaires, les représentants des parents d'élèves, les élus, les services municipaux, l'inspection de secteur, instances) peuvent dialoguer, exposer, proposer et analyser l'impact des choix faits en termes d'actions pour le public visé. Ces groupes de travail mis en place impulsent une participation active créant ainsi une dynamique territoriale. Les partenaires constatent que les services municipaux sont des acteurs à part entière de l'éducation des enfants, et ce même à travers des activités de loisirs.

Enfin, les nouveaux projets d'écoles sont pris en compte afin d'obtenir cette continuité éducative du scolaire au périscolaire. La difficulté consiste néanmoins à formaliser les intentions pédagogiques malgré des prérogatives ou attentes différentes de chaque secteur de métier.

Les atouts et contraintes étant mis en évidence, le PEDT a pour objectif d'organiser les activités périscolaires en cohérence avec les dispositifs déjà existants, prolongeant et complétant ainsi le service de l'éducation.

1.5. BILAN DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (septembre 2013 à juin 2017).

L'application de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2013 à juin 2017 a permis à la collectivité de vivre des années expérimentales exceptionnelles en termes de collaboration et d'implication pour l'ensemble des acteurs sur le volet éducatif. En fait, durant cette période précitée, il est à noter une réelle collaboration qui perdure jusqu'à maintenant. Celle-ci a commencé dès le début de septembre 2013 avec l'implication de l'ensemble des partenaires réunis dans une instance officielle dénommée « comité de pilotage » composée des membres suivants :

- ✓ Des élus de la mairie et des représentants des services municipaux (enfance, sport, culture, scolaire) ;
- ✓ Des directeurs d'école ou de leurs représentants ;



- ✓ De l'inspecteur de l'éducation nationale ;
- ✓ De représentants des parents d'élèves ;
- ✓ D'un représentant de la DDCS ;
- ✓ D'un représentant de la CAF.

L'objectif de ce comité consistait entre autres à suivre la pertinence des actions liées aux objectifs ciblés du PEDT qualitativement et quantitativement.

De plus, des sous-groupes définis par établissement scolaire ont été composés comme suit :

- ✓ Les équipes d'enseignants ;
- ✓ Le personnel des secteurs enfance et scolaire ;
- ✓ Les intervenants et associations ;
- ✓ Les représentants des parents d'élèves.

Ces sous-groupes permettaient, d'une part, de régler les problèmes d'organisation et de communication liés aux NAP et, d'une part, de favoriser le dialogue sur des incompréhensions d'ordre fonctionnel en valorisant et légitimant la place de chacun.

En conséquence, cette expérience a permis :

- ✓ D'améliorer la communication entre les différents partenaires (les associations, les équipes d'enseignants, les familles, les professionnels de secteur enfance (animateurs, ATSEM...) ;
- ✓ De développer une implication de tous pour assurer une réussite éducative ;
- ✓ De réaliser une analyse basée sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des projets, l'organisation et le fonctionnement des NAP ou TAP ;
- ✓ De maintenir le dialogue via les réunions et bilans en sous-groupes par groupe scolaire et en plénière via le comité de pilotage, afin de constater les points forts et les points faibles à réajuster pour l'intérêt de l'enfant ;
- ✓ De contribuer à une reconnaissance des instances sur la gestion des TAP ou NAP : CAF/IEN/DDCS.

De plus, la mise en place de la réforme impliquait de nombreux échanges avec les partenaires locaux. A cet effet, des rencontres ont été planifiées :

- ✓ Une première avec tous les agents communaux participant aux NAP (les chefs de services concernés, les animateurs de l'accueil Loisirs, les ATSEM, les animateurs du service des sports) ;
- ✓ Une seconde permettant de rencontrer l'inspectrice d'académie, les directrices d'école et leurs équipes pédagogiques ;
- ✓ Une troisième, plus orientée vers l'information et les besoins de communication avec les parents d'élèves.

A la suite de ces échanges, il en est ressorti un socle commun sur l'organisation de la semaine scolaire et la définition du contenu des NAP en relation étroite avec les projets d'école.

Ce résultat découle aussi du travail collectif régulier fait entre les partenaires ayant permis de suivre régulièrement l'impact des objectifs du PEDT partagés fixés ensemble ci-après :

- ✓ Favoriser l'accès à tous aux savoirs et aux loisirs en renforçant les six axes d'actions en lien avec les projets d'écoles : la culture, la citoyenneté, la solidarité, le développement durable, le numérique, le sport ;
- ✓ Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif jusqu'à sa jeunesse, en respectant son rythme de vie ;
- ✓ Intégrer les familles dans la démarche de la réussite éducative pour l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- ✓ Faciliter l'engagement des enfants et des jeunes dans des actions ou projets collectifs ;



- ✓ Affirmer le rôle éducatif de la ville et de ses agents encadrants ;
- ✓ Poursuivre une dynamique et une cohérence éducative collectives au sein du territoire avec tous les acteurs concernés sur des projets partagés ;
- ✓ Travailler ensemble au bénéfice de l'enfant et du jeune.

Par ailleurs, de septembre 2013 à juin 2017, des améliorations pour le bien-être des enfants ont été concrétisées activement suite aux réunions régulières de concertation et de dialogue au sein du comité de pilotage.

En effet, les lignes conductrices sur l'organisation de l'emploi du temps scolaire, le fonctionnement et les activités des NAP ont toujours été validées collectivement. Puis, les ajustements nécessaires ont été effectués chaque année, le tableau ci-dessous l'illustrant notamment :

Organisation du temps horaire scolaire maternelle et élémentaire Année scolaire 2013-2014

	8 H 30		11 H 30	13 H 15	15 H 30	16 H 30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Atelier découverte	Accueil
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Accueil

1.5.1. Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

- **Organisation et outils du TAP.**

Les six axes thématiques prioritaires définis en lien avec les projets d'écoles devaient être respectés, à savoir :

- 1°) Maîtrise de la langue ;
- 2°) Ateliers citoyenneté ;
- 3°) Environnement ;
- 4°) Activités sportives ;
- 5°) Activités d'éveil artistique et culturel ;
- 6°) Usage du numérique.

Il est à noter l'attention particulière apportée à la recherche systématique d'une complémentarité avec le temps scolaire. En outre, le personnel municipal et les référents ont été mobilisés pour assurer la sécurité des enfants lors des activités.

Finalement, une exposition ouverte au public a été réalisée en fin d'année scolaire pour valoriser les activités accomplies durant les TAP.

En somme, les points sur l'organisation et les outils mis en place des TAP sont énumérés ci-après :

- ✓ Gratuité des TAP.
- ✓ Planning horaire commun maternelle et élémentaire.
- ✓ Ateliers en lien avec les projets des écoles.



- ✓ Participation d'intervenants sur deux jours.
- ✓ Participation de bénévoles notamment des seniors.
- ✓ Inscription mensuelle ou trimestrielle.
- ✓ Rotation des ateliers toutes les deux semaines.
- ✓ Programme trimestriel.
- ✓ Questionnaire pour avis des TAP auprès des enfants.
- ✓ Gestion de la sortie de 15 H 30 et 16 H 30.
- ✓ Un référent par groupe scolaire.
- ✓ Un référent chef de service par groupe scolaire.
- ✓ Boîte aux lettres et affichage TAP.
- ✓ Réunion entre les quatre chefs de service et la Directrice Général des Services pour le suivi des TAP.

- **Activités du TAP en maternelles et élémentaires.**

Tout d'abord, les actions réalisées pour les maternelles sont décrites comme suit :

- ✓ Eveil aux sports.
- ✓ Atelier peinture : Claude Monet et Picasso.
- ✓ Atelier motricité : parcours et jeux collectifs.
- ✓ Atelier jeux de construction : Lego.
- ✓ Atelier jeux de mimes.

Ensuite, les animations effectuées pour les élémentaires sont résumées ci-après :

- ✓ La culture : danse, musique, arts plastiques, théâtre, calligraphie.
- ✓ Le développement durable : recyclage, création d'une maquette d'une usine à tri.
- ✓ La solidarité : activités en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant.
- ✓ L'éducation et la citoyenneté : jeux de société, jeux collectifs.
- ✓ Le numérique : création d'un journal avec l'outil informatique, mini reportage.
- ✓ Le sport.

- **Bilan du TAP.**

Pour l'année scolaire 2013-2014, les membres du comité de pilotage du TAP ont constaté les difficultés ou points à améliorer suivants :

- ✓ Temps des TAP trop court (45 minutes).
- ✓ Rotation des groupes trop courte (toutes les deux semaines).
- ✓ Intervenants sur deux jours difficiles à remplacer.
- ✓ Animateurs en difficulté sur l'organisation et rythme des TAP.
- ✓ Gestion des inscriptions complexe avec les parents.
- ✓ Difficultés pour les parents et le corps enseignant de suivre l'organisation des TAP.
- ✓ Le référent est en difficulté car il doit gérer :
 - Deux écoles (maternelle et élémentaire) ;
 - Remplacer en cas d'absence d'un encadrant, un groupe d'enfant.
- ✓ Communication difficile entre tous sur l'intérêt de la mise en place de TAP.
- ✓ La gestion du mercredi midi pour le repas et le transport.



1.5.2. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2014-2015.

Le comité de pilotage avait décidé de changer l'appellation des Temps Activités Périscolaires en Nouvelles Activités Périscolaires pour valoriser cette notion de nouveauté dans le cadre des rythmes de l'enfant.

Au début de la mise en place des NAP, les familles n'ont pas compris l'idée générale des NAP ;

Les familles ont été réunies trois fois afin de connaître leurs ressentis, leurs attentes et leurs remarques. Elles ont pu également faire connaître leurs préférences par le biais de questionnaires ;

Plusieurs courriers ou notes explicatives, consultables sur le site de la commune, ont permis d'informer les parents. De plus, une plaquette définissant le programme a été distribuée aux parents. Des boîtes aux lettres ont été disposées dans les écoles pour recueillir leurs remarques. S'ajoute aussi un panneau d'affichage dédié aux NAP dans chaque école.

Le personnel communal a été convié régulièrement à des réunions. D'une manière générale, des changements d'horaires ont été effectués nécessitant un temps d'adaptation pour le personnel communal. De plus, ce dernier a aussi évoqué des problèmes de gestion liés aux comportements difficiles des enfants. De plus, il a été constaté d'organiser des formations spécifiques aux NAP.

Les intervenants et bénévoles ont rencontré aussi la même difficulté à gérer des comportements d'enfants souvent irrités, cela ayant généré une perte de temps pour la mise en œuvre des activités. Donc, le temps réel des activités a été parfois réduit à une demi-heure au lieu d'une heure, ce qui a engendré une perte de la qualité des activités quelquefois modifiées.

- **Freins et contraintes.**

Toutefois, le scénario mis en place cette année scolaire ne semblait finalement pas adapter pour les raisons suivantes :

- ✓ La pause méridienne avait été raccourcie (11 H 30 - 13 H 15), ce qui ne permettait pas aux enfants de déjeuner tranquillement ;
- ✓ La durée des NAP (3 fois par semaine) s'est révélée trop courte pour les élémentaires et trop longue pour les maternelles. En effet, le rassemblement, l'appel, la mise en place des ateliers ont réduit en réalité l'activité à 30 minutes au lieu d'une heure réelle.
- ✓ La rotation des deux semaines, à savoir six séances d'une même activité, était également trop courte pour garantir une bonne qualité.
- ✓ L'absentéisme des encadrants était un frein important, notamment pour le suivi des activités.
- ✓ La gestion des remplacements était lourde à assurer quotidiennement.
- ✓ La difficulté de l'occupation des salles de classe due à la réticence de certains membres du corps enseignant.
- ✓ Le coût important du transport des enfants vers la restauration scolaire et l'accueil de loisirs du mercredi.
- ✓ Le fonctionnement avec des bénévoles n'était pas confortable en raison de la variation de leurs disponibilités.
- ✓ La difficulté de planifier les mêmes intervenants pendant les trois jours de la semaine.
- ✓ La problématique du créneau des APC.
- ✓ La nécessité de mobiliser de quatre chefs de service pour la mise en place et le suivi de l'application des rythmes scolaires.

Par conséquent, dans le but d'appliquer au mieux la réforme des rythmes scolaires assurant ainsi une meilleure gestion, une meilleure qualité des NAP et le respect du rythme de l'enfant, il a été donc prévu de planifier pour l'année 2014-2015 selon les scénarios suivants :



- **Maternelles.**

Les NAP sont programmées les jours suivants : **lundi, mardi, jeudi et vendredi après la pause méridienne de 13 H 30 à 14 H 15, soit une durée de 45 minutes.** En effet, cette répartition prédéfinie se justifiait pour les raisons suivantes :

- ✓ La pause méridienne est rallongée pour permettre aux enfants en maternelle, notamment les petits, de déjeuner en premier tout en prenant plus de temps.
- ✓ Les activités proposées pendant les NAP respecteraient le rythme de l'enfant : sieste pour les enfants de moins de 4 ans et jeux, contes, activités calmes pour les plus grands. Les ATSEM seraient affectées à leur classe.
- ✓ Concernant les plus petits, la sieste se ferait tout de suite après le déjeuner (recommandation du ministère de l'Éducation nationale, circulaire du 12 novembre 2013) et se prolongerait si besoin avec le retour de l'enseignant à 14 H 15.
- ✓ Les sorties seraient identiques avec les primaires facilitant ainsi aux familles la récupération de leurs enfants à 16 H 30 tous les jours.
- ✓ Cet emploi du temps permettrait aux parents de retrouver également un lien avec les enseignants à 16 H 30.
- ✓ Les NAP seraient de meilleure qualité car, après la pause méridienne, l'enfant serait plus réceptif à des ateliers calmes (lecture, jeux de société, art plastique, relaxation...).

- **Elémentaires.**

Il est convenu de planifier les NAP les jours suivants : **mardi et vendredi de 15 H à 16 H 30, soit une durée d'une heure et demie.** En fait, ce nouveau scénario précité s'expliquait pour les raisons suivantes :

- ✓ La durée des NAP serait de deux fois 1 H 30 au lieu des trois fois 1 H pour laisser plus de temps au bon déroulement des activités.
- ✓ Les écoles auraient la possibilité de placer la récréation juste avant le début des NAP et de permettre une coupure entre le scolaire et le périscolaire.
- ✓ La mobilisation du personnel et des intervenants extérieurs serait plus efficace et plus régulière sur deux jours que sur quatre actuellement (en comptant les lundis).
- ✓ La pause méridienne est rallongée d'un quart d'heure permettant ainsi plus de souplesse pour le temps de restauration des enfants.
- ✓ Avec deux jours de NAP, les enfants quitteraient l'école deux fois à 16 H 30 évitant ainsi au service enfance de mobiliser les animateurs, ATSEM et intervenants sur quatre jours.
- ✓ La rotation des NAP ne se ferait plus sur deux semaines, mais trois, pour une meilleure planification des activités sans mobiliser trop de personnel.
- ✓ Le recrutement d'intervenants extérieurs serait plus facile sur ce scénario, les problèmes de déplacement et de disponibilités étant moins contraignants sur deux jours.



Pour les maternelles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 H 30 à 14 H 15.

	8 H 30	11 H 30	13H30	14 H 15	16 H 30	
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	NAP	Enseignement	Accueil
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	NAP	Enseignement	Accueil
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	NAP	Enseignement	Accueil
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	NAP	Enseignement	Accueil

Pour les élémentaires par dérogation : mardi et vendredi de 15 H à 16 H 30.

	8 H 30	11 H 30	13 H 30	16 H 30		
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	15 H NAP	Accueil
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	15 H NAP	Accueil

• Organisation et outils du NAP.

En résumé, les améliorations pour les NAP sont décrites ci-dessous :

- ✓ Pause méridienne rallongée.
- ✓ Les activités proposées respectent le rythme de l'enfant avec un cahier de suivi et un bilan.
- ✓ Sieste pour les moins de 4 ans.
- ✓ Les sorties sont identiques pour les maternelles et élémentaires permettant aux familles de pouvoir récupérer leurs enfants à 16 H 30 tous les jours.
- ✓ L'emploi du temps permet aux parents de retrouver un lien avec les enseignants à 16 H 30.
- ✓ Code couleur pour les groupes au niveau des ateliers « élémentaires ».
- ✓ Un référent par école et non par groupe scolaire.
- ✓ L'inscription à l'année / Programme trimestriel.
- ✓ Mise en place d'une récréation avant les NAP élémentaires.
- ✓ Rotation des activités NAP sur trois semaines et non plus sur deux semaines.
- ✓ Témoignage au congrès des maires sur notre gestion et organisation des NAP.
- ✓ Ouverture de la restauration de l'école PV pour le mercredi midi.
- ✓ Enquête de satisfaction auprès des parents et des enfants.
- ✓ Spectacle NAP chants et danses au théâtre mobile.



- ✓ Bénévoles pour encadrer les ateliers.
- ✓ Un coordinateur NAP MATER.
- ✓ Un coordinateur NAP ELEMENTAIRE.
- ✓ Protocoles communs en lien avec les écoles sur les règles de vie.
- ✓ Réunion de sous-groupe entre le corps enseignants/référents/chefs de service/parents d'élèves.
- ✓ Réunion entre animateurs/responsable de la restauration scolaire/référents/chefs de service.

- **Activités des NAP.**

Au cours de cette année scolaire, les nouvelles actions réalisées durant le temps périscolaire sont détaillées ci-dessous pour :

Les maternelles :

- ✓ Sieste pour les moins de 4 ans, jeux, contes, activités calmes pour les plus grands.

Les élémentaires :

- ✓ Les intervenants : ateliers cuisine, danse, calligraphie, musique, sport, arts plastiques.
- ✓ Les animateurs et bénévoles : ateliers histoires et contes, multimédia, magie, informatique, construction de jeux en bois, créatifs sur le recyclage, initiation aux langues étrangères, théâtre et mime, photos presse.
- ✓ Semaines spécifiques :
 - La biodiversité ;
 - Les œufs de pâques ;
 - La prévention routière ;
 - Semaine sportive.

- **Bilan en comité de pilotage des NAP.**

A l'issue de cette année scolaire, les membres du comité de pilotage du NAP ont relevé les difficultés ou points à améliorer ci-après :

- ✓ Améliorer la sortie de 16 H 30.
- ✓ La communication entre les partenaires et acteurs éducatifs.
- ✓ Former les animateurs.
- ✓ Difficultés sur les recrutements des animateurs.
- ✓ Difficultés avec certains prestataires.
- ✓ Difficultés de certains parents à comprendre le fonctionnement et l'organisation des NAP.
- ✓ Améliorer l'affichage et la boîte aux lettres NAP.

1.5.3. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2015-2016.

- **Nouveautés.**

Pour cette année scolaire, les modifications relatives aux NAP sont énoncées ci-dessous :

- ✓ Accompagnement à l'endormissement pour les petites sections par des ateliers calmes.
- ✓ Pour les maternelles, modifications des horaires des NAP : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 H 20 à 14 H 05.
- ✓ Réunion de sous-groupe entre les ATSEM/référents/chefs de service.
- ✓ Inscriptions annuelles et mensuelles, il n'y a plus d'inscription trimestrielle.



- ✓ Questionnaire d'idées et suggestions auprès des enfants et parents.
- ✓ Amélioration du site internet de la commune sur l'onglet NAP.
- ✓ Panneaux d'information partagés avec les parents d'élèves.
- ✓ Premier Forum parents/professionnels.
- ✓ Spectacle et exposition en fin d'année.
- ✓ Formation des animateurs par le biais d'une association « les FRANCAS ».
- ✓ Remise aux corps enseignants des listings d'inscription des NAP.
- ✓ Le référent est détaché complètement.
- ✓ Installation des panneaux d'information NAP sur les trois groupes scolaires.
- ✓ Amélioration de la sortie de 16 H 30 (marquages aux sols...).

- **Organisation et outils des NAP.**

Le même mode d'organisation et d'outils que l'année précédente a été adopté pour cette nouvelle année scolaire.

- **Activités des NAP.**

Durant cette période, les actions exécutées durant le temps périscolaire sont précisées ci-dessous pour :

Les maternelles :

- ✓ Sieste pour les moins de 4 ans, jeux, contes, activités calmes pour les plus grands.

Les élémentaires : des nouveautés :

- ✓ Les intervenants : ateliers chants, marionnette, Lego.
- ✓ Les animateurs : ateliers tableaux en folies, origami, poterie, mosaïque, ABSCDlire, nœud marin.
- ✓ Semaines spécifiques :
 - Contes et légendes ;
 - L'Italie en fête ;
 - Le jardinage et les œufs de pâques ;
 - Prévention routière ;
 - Le sport en fête.

- **Bilan en comité de pilotage des NAP.**

A la fin de cette année scolaire, les membres du comité de pilotage du NAP ont notifié les difficultés ou points à améliorer suivants :

- ✓ Poursuivre la formation des animateurs.
- ✓ Revoir la participation des intervenants.
- ✓ Problème de recrutement.
- ✓ Poursuivre l'amélioration concernant la communication et information entre les partenaires et la commune.
- ✓ Subventions de l'Etat en baisse.



1.5.4. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Année scolaire 2016-2017.

- **Nouveautés.**

Lors de cette année scolaire, les évolutions principales des NAP sont détaillées ci-après :

- ✓ Les installations des panneaux d'information sur chaque groupe scolaire.
- ✓ Chaque matin, mise en place du « point infos parents/pôle enfance jeunesse et sport » sur les trois groupes scolaires.
- ✓ Mise en place avec la collaboration des représentants des parents d'élèves du « Forum parents/professionnels du secteur enfance » sur les trois groupes scolaires.
- ✓ Chaque rentrée scolaire, présentation du personnel du secteur enfance et scolaire aux parents et enseignants.
- ✓ Implication des associations.

- **Organisation et outils des NAP.**

Le même mode d'organisation et d'outils que l'année précédente a été adopté pour cette nouvelle année scolaire.

- **Activités des NAP.**

Lors de cette période, les actions réalisées durant le temps périscolaire sont mentionnées comme suit :

Les maternelles :

- ✓ Sieste pour les moins de 4 ans, jeux, contes, activités calmes pour les plus grands.

Les élémentaires : des nouveautés :

- ✓ Les animateurs : atelier multimédia « t'a pas tout vu », jardinage, couture, maquette volante, point culture, expérience, street danse.
- ✓ Semaines spécifiques :
 - Contes et légendes ;
 - L'énergie nouvelle et le développe durable ;
 - Prévention routière ;
 - L'agriculture et la cuisine ;
 - Initiation au basket ;
 - JO 2024.

- **Mercredi.**

Il a été proposé aux parents trois formes d'organisation pour récupérer leurs enfants, soit :

- ✓ À 11 H 30 au sein de chaque établissement, directement après l'école ;
- ✓ À 14 H 00 au restaurant scolaire de l'école Pierre Villette, après avoir consommé un repas ;
- ✓ À partir de 16 H 30 à l'accueil de loisirs, après avoir pris un repas au restaurant scolaire de l'école de Marie Curie et dirigé ensuite en accueil de loisirs.

Les deux dernières formules payantes nécessitaient une inscription de la part des parents pour faire la commande des repas et connaître le nombre d'enfants afin de déterminer le nombre d'animateurs pour l'encadrement. De plus, les transferts vers les différents restaurants s'effectuaient en car.



1.5.5. Effectifs des NAP.

Durant ces cinq ans, la partie quantitative a révélé l'impact en termes de chiffrage avec une moyenne de :

- ✓ En maternelles, sur 291 élèves, 245 enfants ont fréquenté régulièrement les NAP, soit 84 %.
- ✓ En élémentaires, sur 429 élèves, 386 enfants ont fréquenté régulièrement les NAP, soit 89 %.

Il est à noter aussi une pointe allant pour l'année 2016-2017 jusqu'à 95 % des enfants présents aux NAP.

1.5.6. Conclusion.

L'expérience des cinq ans de la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires dans le cadre des rythmes scolaires, a démontré l'importance de travailler en cohésion et en concertation dans le cadre de la coéducation pour l'intérêt des enfants et des jeunes.

De plus, lors des commissions du comité de pilotage, des bilans ont permis de rester dans une démarche globale concertée afin de maintenir une cohérence éducative.

Par ailleurs, la cohabitation entre les différents corps de métiers et compétences ont favorisé la réalisation d'actions importantes sur le plan pédagogique. Des appréhensions par manque de connaissance ou d'incompréhension ont été désamorçées ou expliquées grâce à des solutions suggérées et appropriées, valorisant ainsi un vrai partage de savoir-faire.

Ainsi, l'ensemble des partenaires associés sur le territoire souhaite poursuivre cet élan amorcé dans les années à venir, notamment dans la mise en œuvre du dispositif nommé « plan mercredi ».

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires via le comité de pilotage ont validé le bilan des cinq années des NAP en plénière le 12 juin 2017.

1.5.7. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants.

La commune de Saint Thibault des Vignes peut se prévaloir de sa longue expérience contractuelle avec la CAF, l'Etat, le conseil général.

En outre, depuis 2000, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a pris le relais du Contrat Temps Libre (CTL). Il repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, d'une part, par une réponse adaptée aux besoins des familles et, d'autre part, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins grâce à des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale. De même, une convention d'objectifs et de financements assure le versement de prestations soutenant ainsi les activités périscolaires et extrascolaires.

1.5.8. Réponse globale aux enjeux de coéducation.

L'objectif du PEDT se résume à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire durant le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au-delà des changements horaires prévus par la réforme du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT consistait à adapter le projet de la « place de l'enfant », tel qu'il existait, aux nouvelles prérogatives de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant. En effet, l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions de tous les acteurs pour les compléter et les enrichir.



Par conséquent, la réflexion sur les choix d'activités et d'interventions doit s'appuyer sur une approche globale du temps de l'enfant. En fait, il importait d'assurer la continuité entre les trois temps composant les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- ✓ Les temps familiaux ;
- ✓ Les temps scolaires ;
- ✓ L'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Dans le but de favoriser la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant était au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions mises en place ou d'organisation des activités. En effet, il ne faudrait pas pour l'enfant rendre contraignants les différents temps collectifs qui se cumulaient dans la journée.



DEUXIÈME PARTIE : LE PEDT UNE DEMARCHE GLOBALE

Dans la continuité du PEDT 2013/2018, la ville de Saint-Thibault-des-Vignes a pour objectif essentiel de donner à tous les jeunes citoyens théobaldiens une véritable **égalité des chances**. Aussi, elle a fait le choix d'intégrer avec un cout modéré depuis très longtemps, des activités culturelles, sportives, et plus largement de découverte et d'ouverture vers les autres.

L'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) permet de concrétiser toutes les actions organisées par la ville en temps scolaire et hors temps scolaire afin de proposer à chaque enfant **un parcours éducatif cohérent** avant, pendant et après l'école.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettait aux collectivités qui le souhaitent, le retour à la semaine de 4 jours. Il a été donc établi un questionnaire fin 2017 pour consulter les parents, enseignants, enfants, associations.

Les résultats détaillés de chaque établissement ont été communiqués à l'ensemble des participants lors des conseils d'écoles. Faisant suite à cette consultation des partenaires via le comité de pilotage du 29 janvier 2018, le conseil municipal a validé la proposition d'emploi du temps ci-dessous pour la rentrée scolaires 2018 à savoir un retour à la semaine de quatre jours avec le mercredi libéré. Cette décision collégiale a été validée par le DASEN.

	7 H 30	8 H 30	11 H 30	13 H 30	16 H 30 - 19 H 00
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil
Mercredi	7 H 30	Accueil			19 H 00
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil

En fait, ce projet éducatif de territoire (PEDT) constitue un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant et jeune.

L'articulation entre les différents temps est essentielle car la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX.

Ce PEDT poursuit sur les objectifs partagés par les partenaires énumérés ci-après :

- 1°) Favoriser l'accès à tous aux savoirs et aux loisirs en renforçant les six axes d'actions en lien avec les projets d'écoles : la culture, la citoyenneté, la solidarité, le développement durable, le numérique, le sport.
- 2°) Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif jusqu'à sa jeunesse, en respectant son rythme de vie.



- 3°) Intégrer les familles dans la démarche de la réussite éducative pour les enfants et des jeunes.
- 4°) Faciliter l'engagement des enfants et des jeunes dans des actions ou projets collectifs.
- 5°) Affirmer le rôle éducatif de la ville et de ses agents encadrants.
- 6°) Poursuivre une dynamique et une cohérence éducative collectives au sein du territoire avec tous les acteurs concernés sur des projets partagés.
- 7°) Travailler ensemble au bénéfice de l'enfant et du jeune.

Pour sa mise en œuvre, les concepteurs du projet se sont appuyés sur :

- ✓ Le diagnostic des actions menées sur la ville en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- ✓ Le dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire et éducative, parents d'élèves, enseignants, associations, services municipaux ;
- ✓ Le partenariat déjà existant entre la commune et les instances.

2.2 RÉSULTATS ATTENTUS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS.

Le PEDT place l'enfant, le jeune et tous les acteurs au cœur du système éducatif. En effet, les effets escomptés de ce projet se résument ainsi :

- 1°) L'accès à tous aux activités éducatives gratuitement ou à un coût équitable pour toutes les familles afin d'éviter l'inégalité sociale.
- 2°) Construire et assurer une place de l'enfant et du jeune en suivant son parcours éducatif.
- 3°) Avoir l'adhésion et la confiance des parents dans la démarche éducative.
- 4°) Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des acteurs de leur vie en société et surtout au sein de la commune (conseils des enfants ou des jeunes).
- 5°) Mobiliser les agents communaux pour une réussite éducative en veillant à la professionnalisation des équipes encadrantes et la valorisation des compétences.
- 6°) Mise en place d'une démarche transversale permettant à tous les acteurs éducatifs d'avoir une vision partagée de l'évolution de l'enfant vers l'adulte.
- 7°) Avoir un socle commun pour engager une démarche de réflexion sur une orientation éducative cohérente pour l'enfant et le jeune sur l'ensemble du territoire.

Dans la continuité des actions éducatives existantes, la ville de Saint-Thibault-des-Vignes souhaite poursuivre le développement de son offre éducative en mettant en place le « plan mercredi » dès la rentrée scolaire 2018.

2.3 LE PLAN MERCREDI EN ACCUEIL DE LOISIRS.

Il s'agit de conventionner avec le Préfet du département, le Directeur de la CAF et le Directeur national de l'Éducation nationale un projet « Plan Mercredi » pour les enfants des accueils de loisirs.

Les objectifs visés se résument comme suit :

- ✓ Poursuivre la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ;
- ✓ Mise en cohérence des axes communs entre les projets d'école (mieux connaître son territoire et le patrimoine, la citoyenneté, la musique, le vivre ensemble, le climat scolaire, la littérature, la maîtrise de la langue, la culture scientifique) et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.



Cela permettra ainsi un **travail conjoint des directions des accueils de loisirs et des directions d'école**. Une concertation s'avère donc importante en professionnel de l'animation grâce à des rencontres annuelles organisées dans chaque école de la ville afin de favoriser une collaboration de qualité. **Ces rencontres faciliteront également l'échange des connaissances entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs**. En outre, d'autres rencontres pourront être organisées tout au long de l'année en cas de nécessité par les deux parties.

✓ L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).

Il s'agit notamment **de continuer l'inclusion des enfants en situation de handicap**. En effet, les enfants en situation de handicap seront accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement spécifique si la situation l'exige.

C'est pourquoi la municipalité poursuivra son objectif de développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap pour permettre la mise en place d'activités accessibles pour les enfants.

✓ La mixité sociale.

Dans le but **de développer la mixité sociale, des projets seront mis en place tout au long de l'année autour de journées à thème, valorisant ainsi les projets réalisés par les enfants tout au long de l'année**. Ces événements permettront aussi de développer le lien avec les familles et de favoriser la connaissance des actions réalisées au sein de l'accueil de loisirs.

A cet effet, la municipalité mettra en place une tarification modérée pour permettre l'accès à tous les enfants de la ville. La participation aux événementiels organisés par à l'accueil de loisirs sera gratuite.

- **Mise en place d'une politique d'information des familles.**

La ville met à disposition les informations sur les temps périscolaire et extrascolaire via le **site internet de la ville ou différents supports papiers (plaquette, brochure, affiche, banderole, panneaux municipaux...)**.

- **Mise en valeur de la richesse du territoire.**

Tout au long de l'année, l'accueil de loisirs proposera des ateliers ayant pour objectif de découvrir la ville et ses institutions : découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

- **Implication des associations dans les projets pédagogiques.**

Les **associations de la ville** seront impliquées dans la mise en place de cycle d'activités et de projets ponctuels selon leurs compétences ou disciplines.

- **Implication des familles.**

Les familles seront sollicitées pour participer aux projets de l'accueil de loisirs selon leurs savoir-faire. **Ils participeront à l'évaluation des projets et des actions** mises en place via des temps d'échanges et des questionnaires.

Depuis la mise en place du PEDT en 2013 et la création de son comité de pilotage, la participation des parents est notoire. En effet, ces derniers peuvent connaître, comprendre, partager, suggérer des intentions éducatives afin d'améliorer l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires.

Cette démarche participative a révélé des actions pertinentes telles que le forum « parents/professionnels », des conférences sur des thèmes d'actualité (la surexposition aux écrans, le harcèlement en milieu scolaire...), la création de groupes de travail par établissement scolaire pour favoriser la communication et l'information entre les services de la commune et les familles.

Par conséquent, il semble évident d'associer les parents à l'élaboration du programme des ateliers spécifiques dans le cadre du plan mercredi.



- **Implication des enfants.**

L'avis ou appréciation des enfants sur la réalisation des projets se révèle plus que nécessaire voire essentielle car ils sont les premiers concernés. Il semble donc naturel de **les impliquer afin de connaître leur ressenti ou réflexions sur les activités proposées.**

A cet égard, ils auront la possibilité de partager et verbaliser leur analyse par le biais des bilans effectués en présence des encadrants après chaque cycle d'activités. **Une boîte nommée « parole d'enfant » placée dans l'accueil de loisirs sera à leur disposition.** Celle-ci sera relevée après chaque mercredi par l'équipe d'animation et examinée lors des réunions d'équipe.

2.3.1 Le développement d'activités éducatives de qualité.

En parallèle des activités ludiques et éducatives effectuées dans le cadre des accueils périscolaires classiques, la commune met en place des mercredis thématiques déclinés en **cycle d'activités** depuis l'année scolaire 2018-2019 nommées « ateliers spécifiques de découvertes :

- ✓ Atelier sport éveil et corporel ;
- ✓ Atelier numérique et scientifique ;
- ✓ Atelier culturel et environnement ;
- ✓ Atelier musique et créatif.

Ainsi, chaque cycle d'activités est ponctué par un **temps fort.**

De plus, la réalisation des cycles d'activités se fonde sur un partenariat avec le tissu associatif local pour la mise en place de projets sportifs, culturels et artistique ouverts sur la connaissance de nouvelles pratiques.

En outre, la municipalité souhaite enrichir l'offre du mercredi en faisant intervenir des spécialistes sur les activités et proposer des activités nouvelles aux enfants des accueils de loisirs en élémentaires et maternelles.

Par ailleurs, le programme des ateliers spécifiques du mercredi est distribué au sein des groupes scolaires trois mois à l'avance pour informer les parents. Ces derniers peuvent donc le consulter en famille et choisir leur cycle d'activités pour un mois à raison d'une matinée par mercredi.

Ce cycle d'activités mensuel permet donc à l'enfant de s'adapter progressivement à l'activité et aux intervenants d'assurer des actions de qualité en finalité pour le bien-être de l'enfant.

2.3.2 Les locaux.

Les ateliers spécifiques se déroulent en grande partie à l'intérieur de l'accueil des loisirs. Toutefois, il est envisagé de faire découvrir aux enfants la richesse de leur commune en priorisant les espaces extérieurs et les équipements de la commune tels que le gymnase, le centre culturel.





- **A la maternelle :**

Cet atelier est nécessaire au bon développement physique et physiologique de l'enfant. C'est pourquoi nous proposons cette activité en direction des enfants de 3 à 6 ans. Bien que l'un des enjeux soit la découverte de nouvelles pratiques sportives, il est important de tenir compte des capacités en adaptant les séances et le type d'activité (les petites sections sont dans ce cas) chaque mercredi. Les matinées sont évolutives et parfois répétées en fonction de l'approche et des progrès constatés.

- **En élémentaire :**

Les propositions sont davantage variées et poussées. Le principe de nouveauté est davantage marqué. Nous tenons à ce que les pratiquent des sports différents afin de développer leur curiosité et aussi les faire adhérer aux clubs partenaires si tel est le cas. Le sport est un moyen de fédérer un groupe, mieux gérer l'adversité/l'aspect compétitif/la notion de fair-play et de respect de l'autre. Ces derniers sont quotidiennement abordés par les animateurs. Néanmoins, en passant par ce biais, le message passe mieux, est assimilé et peut être observé sur tous les temps-libres de l'enfant (accueil pré/post-scolaire, pause méridienne, vacances).

- ✓ **Public :** Enfants de 3 à 12 ans inscrits en accueils de loisirs maternelles et élémentaires.
- ✓ **Objectifs :**
 - Permettre aux enfants de pratiquer des sports d'éveil et atypiques ;
 - Favoriser la cohésion de groupe.
- ✓ **Formation :** Formation des animateurs à la menée d'activités de sports innovants et atypiques
- ✓ **Partenariat :** Les associations et les clubs sportifs de la ville, le service des sports de la ville
- ✓ **Durée :** Un **cycle d'activités d'un mois** sera mis en place.
- ✓ **Finalité :** Chaque cycle se terminera par un temps fort au sein de l'accueil de loisirs ou en dehors en présence des parents selon l'objectif de l'atelier. Et aussi, des sorties à la patinoire et la mise en place de diverses activités sportives tout au long de l'année.
- ✓ **Principe du libre choix :**

Bien qu'un support de communication soit distribué aux parents avant chaque trimestre, il est important de d'indiquer que les enfants prennent part à l'organisation de leur temps-libre. Une séance de sensibilisation, proposée et menée par les directeurs de chaque section, permet aux enfants de connaître les possibilités offertes à eux. Ainsi, ils peuvent motiver leurs envies dans le cadre familial plus aisément en toute connaissance de cause.

- ✓ **Évaluation :**

- **Quantitatif :**
 - ✓ Le nombre de participants (et sa constance).
 - ✓ Le nombre d'animateurs et/ou partenaires impliqués.
 - ✓ Le nombre d'ateliers (et le taux de fréquentation).
 - ✓ Le coût de chaque atelier.
- **Qualitatif :**
 - ✓ Ce que les enfants/animateurs ont gagné en compétence/connaissance.
 - ✓ La diversité et la pertinence des ateliers.
 - ✓ L'ouverture aux associations potentiellement partenaires.
 - ✓ Le retour des enfants, des parents et des animateurs.





- **Maternelle et élémentaire :**

Découvrir, s'émerveiller, les liens de cause à effet, etc. Autant de phénomènes à créer, à explorer et à comprendre. Cet atelier permet aux enfants de tout-âge d'expérimenter de manière ludique. Des notions de mathématiques sont abordés et exploités pendant les séances. Ce qui renforce le partenariat scolaire-périscolaire. Nous pouvons détecter les carences chez certains enfants. Ces informations sont, autant que faire se peut, partagées avec les équipes pédagogiques scolaires afin d'y remédier.

- ✓ **Public :** Enfants de 3 à 12 ans inscrits à l'accueil de loisirs.
- ✓ **Objectif :** Développer créativité, la découverte de nouvelle technique spécifique.
- ✓ **Partenariat :** Association ou intervenants ayant cette compétence et technicité.
- ✓ **Durée :** Un **cycle d'activités d'un mois** sera mis en place.
- ✓ **Finalité :** Chaque cycle se terminera par un temps fort au sein de l'accueil de loisirs ou en dehors en présence des parents selon l'objectif de l'atelier.
- ✓ **Principe du libre choix :**

Bien qu'un support de communication soit distribué aux parents avant chaque trimestre, il est important de d'indiquer que les enfants prennent part à l'organisation de leur temps-libre. Une séance de sensibilisation, proposée et menée par les directeurs de chaque section, permet aux enfants de connaître les possibilités offertes à eux. Ainsi, ils peuvent motiver leurs envies dans le cadre familial plus aisément en toute connaissance de cause.

- ✓ **Évaluation :**
 - **Quantitatif :**
 - ✓ Le nombre de participants (et sa constance).
 - ✓ Le nombre d'animateurs et/ou partenaires impliqués.
 - ✓ Le nombre d'ateliers (et le taux de fréquentation).
 - ✓ Le coût de chaque atelier.
 - **Qualitatif :**
 - ✓ Ce que les enfants/animateurs ont gagné en compétence/connaissance.
 - ✓ La diversité et la pertinence des ateliers.
 - ✓ L'ouverture aux associations potentiellement partenaires.
 - ✓ Le retour des enfants, des parents et des animateurs.





• Maternelle et élémentaire :

Dans la conjoncture actuelle concernant les conditions climatiques, il est essentiel et fondamental d'éveiller les enfants au respect de l'environnement. De plus, le cadre naturel qu'offre la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes est propice à ce genre d'activité. De plus, nous attachons une importance à ce que les enfants découvrent leur environnement proche autrement (découvrir les lieux chargés d'histoire...).

La lecture plaisir (ou apprendre à aimer lire), l'écriture, la poésie... sont des vecteurs d'imagination et de « voyages ». Nous exploitons les lieux ressources tels que la Médiathèque de l'Orangerie (réseau Marne et Gondoire / Parc de Rentilly), la bibliothèque Micheline Brinon du Centre Culturel Marc Brinon (Saint-Thibault-des-Vignes) afin de rendre notre démarche d'ouverture pertinente et cohérente.

- ✓ **Public** : Enfants de 3 à 12 ans inscrits à l'accueil de loisirs.
- ✓ **Objectif** : Découvrir la faune et la flore environnante.
- ✓ **Formation** : Formation d'échanges de compétences.
- ✓ **Partenariat** : Associations de la ville ou des intervenants ayant cette compétence.
- ✓ **Durée** : Un **cycle d'activités d'un mois** sera mis en place.
- ✓ **Finalité** : Chaque cycle se terminera par un temps fort au sein de l'accueil de loisirs ou en dehors en présence des parents selon l'objectif de l'atelier.
- ✓ Et aussi, des sorties tout au long de l'année pour les accueils de loisirs en maternelles et élémentaires.
- ✓ **Principe du libre choix** :

Bien qu'un support de communication soit distribué aux parents avant chaque trimestre, il est important de d'indiquer que les enfants prennent part à l'organisation de leur temps-libre. Une séance de sensibilisation, proposée et menée par les directeurs de chaque section, permet aux enfants de connaître les possibilités offertes à eux. Ainsi, ils peuvent motiver leurs envies dans le cadre familial plus aisément en toute connaissance de cause.

- ✓ **Évaluation** :
 - **Quantitatif** :
 - ✓ Le nombre de participants (et sa constance).
 - ✓ Le nombre d'animateurs et/ou partenaires impliqués.
 - ✓ Le nombre d'ateliers (et le taux de fréquentation).
 - ✓ Le coût de chaque atelier.
 - **Qualitatif** :
 - ✓ Ce que les enfants/animateurs ont gagné en compétence/connaissance.
 - ✓ La diversité et la pertinence des ateliers.
 - ✓ L'ouverture aux associations potentiellement partenaires.
 - ✓ Le retour des enfants, des parents et des animateurs.





- **A la maternelle :**

La musique est une forme d'expression appréciée par les enfants de 3 à 6 ans. Ils manipulent, découvrent des sonorités et peuvent même créer leurs propres instruments. Nous y abordons des comptines revisitées et des jeux musicaux sont exploités afin d'éveiller leur oreille/leur écoute active/les sens.

Le loisirs-créatif est un atelier qui développe la motricité fine chez l'enfant au-delà de pouvoir emporter sa réalisation à la maison. Les activités menées dans cette thématique sont évolutives. En fonction des progrès réalisés, les animateurs peuvent passer à un palier supérieur. Il est important de noter que si l'atelier précédent n'est pas acquis, l'enfant peut renouveler l'expérience et/ou s'il a apprécié, il peut aussi la recommencer.

- **En élémentaire :**

En élémentaire, les enfants sont motivés par l'essor des télé-crochets. Nous nous servons de ce biais pour apporter la musique (et ses activités connexes) de manière éducative. Ils chantent. Ils créent des chansons. Ils enregistrent ces dernières. Le principe est de découvrir tout en s'amusant et en prenant plaisir. L'idée n'est pas de se substituer à l'école de musique et/ou conservatoire (qui peuvent être partenaires). Notre rôle est d'être un tremplin vers les disciplines musicales et accompagner les enfants.

- ✓ **Public :** Enfants de 3 à 12 ans accueillis en accueils de loisirs.
- ✓ **Objectif :** Développer la connaissance sur la culture artistique et musicale.
- ✓ **Formation :** Formation d'échanges de compétences entre les animateurs et des intervenants.
- ✓ **Partenariat :** Les associations culturelles de la ville (le Conservatoire...).
- ✓ **Durée :** Un **cycle d'activités d'un mois** sera mis en place à destination.
- ✓ **Finalité :** Chaque cycle se terminera par un temps fort au sein de l'accueil de loisirs ou en dehors en présence des parents selon l'objectif de l'atelier.
- ✓ Et aussi, la mise en place de diverses activités et de sorties culturelles tout au long de l'année.
- ✓ **Principe du libre choix :**

Bien qu'un support de communication soit distribué aux parents avant chaque trimestre, il est important de d'indiquer que les enfants prennent part à l'organisation de leur temps-libre. Une séance de sensibilisation, proposée et menée par les directeurs de chaque section, permet aux enfants de connaître les possibilités offertes à eux. Ainsi, ils peuvent motiver leurs envies dans le cadre familial plus aisément en toute connaissance de cause.

- ✓ **Évaluation :**

- **Quantitatif :**

- ✓ Le nombre de participants (et sa constance).
- ✓ Le nombre d'animateurs et/ou partenaires impliqués.
- ✓ Le nombre d'ateliers (et le taux de fréquentation).
- ✓ Le coût de chaque atelier.

- **Qualitatif :**

- ✓ Ce que les enfants/animateurs ont gagné en compétence/connaissance.
- ✓ La diversité et la pertinence des ateliers.
- ✓ L'ouverture aux associations potentiellement partenaires.
- ✓ Le retour des enfants, des parents et des animateurs.



2.3.3 Modalités d'intervention des personnels.

- **La directrice du pôle petite enfance et jeunesse : personne référente technique du PEDT.**

Dans le cadre du PEDT, son rôle consiste principalement à assurer l'application et le suivi de ce projet dans sa globalité incluant le plan mercredi par le biais du comité de pilotage.

- **Le directeur adjoint du pôle petite enfance et jeunesse.**

Il coordonne essentiellement la programmation éducative, administrative et financière des ateliers avec les partenaires et les directeurs de l'accueil des loisirs.

- **Les directeurs des accueils de loisirs.**

Les directeurs des accueils de loisirs assurent la gestion pédagogique et technique des ateliers spécifiques dans le cadre de l'accueil des loisirs.

- **Les animateurs.**

Les animateurs interviennent pour encadrer les ateliers lors des temps périscolaires et des temps extrascolaires.

Ils proposent aussi des activités complémentaires aux cycles d'activités du plan mercredi.

- **L'association « Les amis des ateliers ».**

Les enfants en situation de handicap reconnus ou en cours de reconnaissance, les enfants ayant des besoins particuliers sont accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement privilégié lorsque la situation l'exige.

- **Les ETAPS.**

Pour les activités sportives du multisport et les rencontres sportives des mercredis

Les activités multisports sont encadrées par des ETAPS.

Agents municipaux, diplômés, habilités à encadrer toutes activités sportives sur le temps scolaire, péri scolaire et extrascolaire.

- ✓ Leur rôle sur le temps scolaire est d'apporter un contenu pédagogique plus riche aux enseignants et de mettre en place avec leur collaboration les séances EPS en fonction du programme et du projet d'école ;
- ✓ Sur le temps périscolaire l'ETAPS prend en charge un groupe d'enfants inscrits sur une structure d'accueil avec la présence de l'animateur afin de faire découvrir les activités sportives aux enfants ;
- ✓ Sur le temps extrascolaire son rôle est de faire découvrir aux enfants inscrits au Multisport ou aux stages sportifs, une palette diversifiée d'activités sportives.

- **Les intervenants des associations.**

Pour les interventions des associations spécialisées dans les activités scientifiques et culturelles et sportives.

2.4 COORDINATION ASSURÉE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉVALUATION.

2.4.1 Composition.

Une structure de pilotage issue de ce partenariat est déjà existante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.



Ce comité de pilotage est présidé par le Maire et composé comme

- ✓ Des élus de la mairie et des représentants des services municipaux (enfance, sport, culture, scolaire) ;
- ✓ Des directeurs d'école ou de leurs représentants ;
- ✓ De l'inspecteur de l'éducation nationale ;
- ✓ De représentants des parents d'élèves ;
- ✓ D'un représentant de la DDCS ;
- ✓ D'un représentant de la CAF.

2.4.2 Missions.

Ces groupes de travail permettront d'être dans la concertation, le dialogue et le débat d'échanges partagés. De plus, le comité de pilotage existant contribuera au suivi et à la pertinence des actions liées aux objectifs ciblés du PEDT qualitativement et quantitativement.

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cela signifie plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- ✓ D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements ;
- ✓ D'évaluer, de manière continue, le PEDT mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation ;
- ✓ De déterminer les priorités d'actions à réaliser sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagé : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles ;
- ✓ De modifier au besoin par avenant le PEDT avant sa date d'échéance.

En somme, l'éducation est au cœur des débats qui animent les communes. Cela implique la mobilisation de tous les acteurs ayant un rôle majeur sur le volet « éducation ». En effet, la participation et la collaboration de tous (la famille, l'école, la commune, les associations, les institutions) permettent de porter ensemble une démarche et des actions concrètes répondant aux besoins des enfants et des jeunes du territoire scolarisés de la maternelle au lycée, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Par conséquent, le PEDT doit contribuer à l'optimisation du temps de l'enfant ou du jeune en favorisant une cohérence d'activités éducatives sur la journée. Cela sous-entend de maintenir et de renforcer une stratégie collective pour l'éducation par le biais d'instances, notamment les commissions du PEDT suivantes :

- **La commission « le temps libre ».**

Missions de suivi pour la petite enfance et enfance :

- ✓ Renforcer et développer l'offre d'accueil, en intégrant le volet handicap ;
- ✓ Optimiser l'offre de loisirs en lien avec les nouveaux dispositifs (par exemple le plan mercredi) ;
- ✓ Suivre la qualification des professionnels.



Missions de suivi pour les adolescents :

- ✓ Suivre la représentativité, la mobilité et l'implication des jeunes ;
- ✓ Développer la prévention et l'insertion ;
- ✓ Mettre en œuvre des dispositifs en lien avec le volet jeunesse.

Missions de suivi pour les associations :

- ✓ Favoriser la collaboration et l'implication des associations locales au sein de la commune.

- **La commission « Le monde éducatif ».**

Missions de suivi :

- ✓ Assurer l'accompagnement au niveau scolaire, péri et extrascolaire ;
- ✓ Repérer le décrochage scolaire et les orientations adéquates ;
- ✓ Collaborer davantage avec le corps enseignant et les institutions, en créant des passerelles en lien avec les projets des écoles ;
- ✓ Mettre en œuvre des dispositifs pour l'amélioration des temps scolaire, péri et extrascolaire.

- **La commission « Les familles ».**

Mission de suivi :

- ✓ Vie sociale, insertion, parentalité, information, communication, implication dans la vie de la commune.

2.4.3 Organisation.

Le comité de pilotage et les commissions se réuniront au minimum trois fois par an.

De plus, les orientations nouvelles révélées par les bilans de ces instances, seront présentées pour validation en séance plénière. Ainsi, les nouvelles actions validées offriront la possibilité de renforcer l'existant et de développer les champs d'intervention non pourvus.

2.5 ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN/ÉVALUATION DU PROJET.**2.5.1 Sens de l'évaluation : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir ».**

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs. En fait, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux pour :

- ✓ Communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet ;
- ✓ Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter celle des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments dans le domaine péri et extrascolaire qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme, développement des capacités à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants... ;



- ✓ Piloter le PEDT au regard des objectifs recherchés et de l'évaluation doit aboutir à une analyse critique du projet et ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat établi et de procéder si besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions réalisées dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

2.5.2 Méthodologie.

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de réaliser des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfant et du jeune sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et des commissions. Il revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

2.5.3 Référentiel.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, pour juger de :

- ✓ La **pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent aboutir à la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif ;
- ✓ L'**efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser ;
- ✓ L'**impact** du projet : ces critères mesurent les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes.



CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le



ID : 077-217704386-20190131-DELIB_2019_003-DE

En réponse à de nombreux enjeux éducatifs, sociaux, culturels, économiques, la volonté de la ville de Saint-Thibault-des-Vignes ne consiste pas seulement à se limiter à un simple traitement des temps libérés, mais bien à s'interroger sur tous les temps de l'enfant. En effet, il s'avère indispensable d'instaurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire à la fois sur la journée et sur la semaine.

Aussi, il faudra intégrer, dans le projet PEDT, l'interrogation et le développement éducatif des autres temps périscolaires et extrascolaires en favorisant la cohérence avec les projets d'écoles. La période de trois ans pour atteindre cet objectif permettra donc de procéder par palier, le premier étant la mise en place de projets d'actions, notamment dans le cadre du plan mercredi. Les autres étapes devront être traitées au moyen des bilans d'évaluation effectués par le comité de pilotage du PEDT sur l'organisation des temps scolaire, péri et extrascolaire.

De plus, l'ambition de la ville par le PEDT consiste à essayer de pallier à l'inégalité des chances pour assurer une réussite pour tous. L'innovation est de croiser les cultures professionnelles en reconnaissant la variété des acteurs concernés, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Cela semble essentiel de prendre en compte ce paramètre pour obtenir une vraie portée éducative homogène sur le territoire.

En résumé, la démarche du PEDT expérimentée durant ces cinq dernières années confirme que cet outil de coéducation partagé entre l'ensemble des acteurs du territoire concernés constitue un levier incontournable, un socle éducatif et pédagogique commun.

Ce défi relevé par tous se poursuivra donc pour le bien-être des futurs citoyens de Saint-Thibault-des-Vignes.

✓ Coordination élu en charge du PEDT :

- M. Sinclair VOURIOT

Maire et conseiller général

✓ Personne référente technique du PEDT :

- Mme Marthe BORDAI

Directrice du pôle petite enfance et enfance jeunesse

29 rue du clos de l'érable

77400 Saint-Thibault-des-Vignes

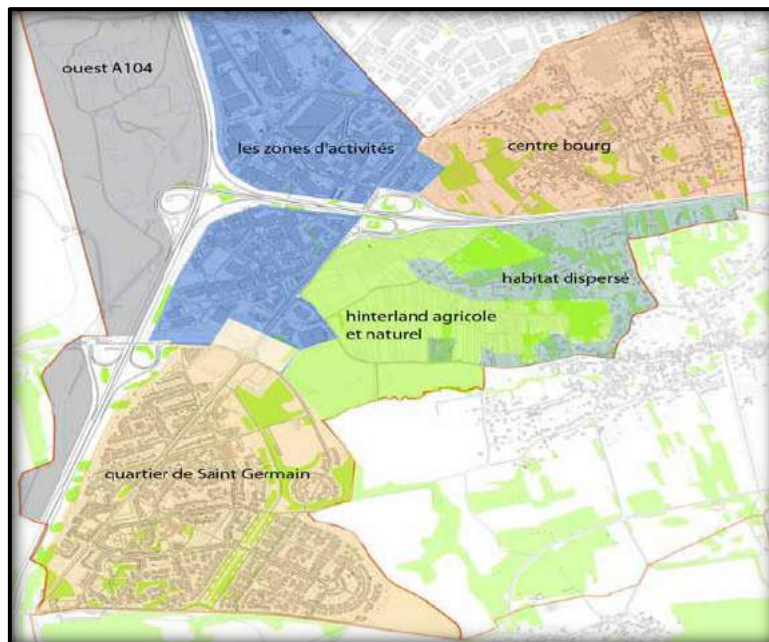
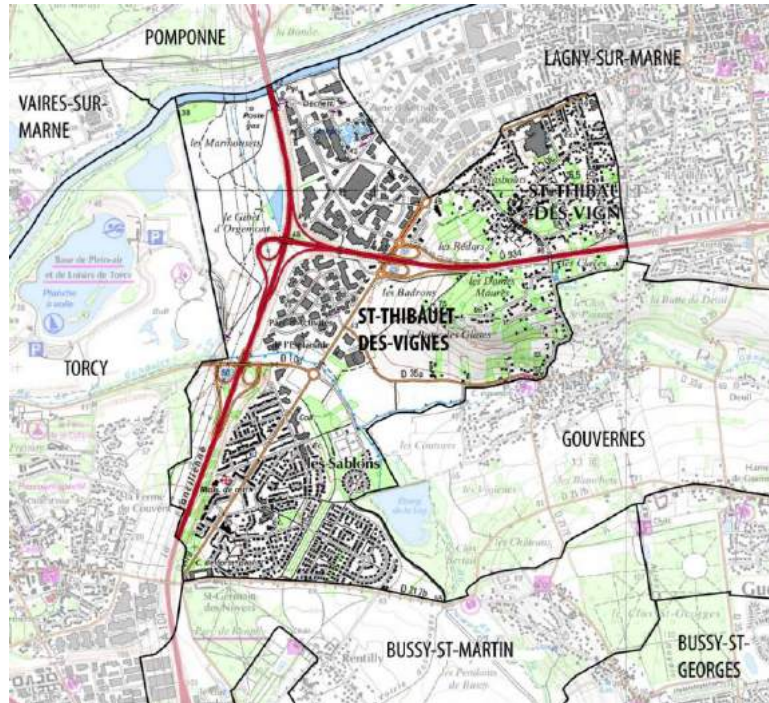
Tél. : 06 15 52 73 60 ou 01 60 31 73 25

Mél. : marthe.bordai@ville-st-thibault.fr



ANNEXE - Galerie de photos des a

VILLE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES





Le quartier de Saint-Germain-des-Noyers
(Le nouveau Saint-Thibault-des-Vignes)

Le centre Bourg
(Le vieux Saint-Thibault-des-Vignes)

LA MAIRIE



L'ACCUEIL DE LOISIRS ET LE RELAIS ASSISTANT MATERNELS



LE GYMNASSE MUNICIPAL



L'ECOLE EDOUARD THOMAS



L'ECOLE PIERRE VILLETTE



L'ECOLE MARIE CURIE



COLLEGE LEONARD DE VINCI



LE CENTRE CULTUREL



LES ACTIVITES DU PERISCOLAIRE ET DE L'EXTRASCOLAIRE

















LES ENFANTS DU RAM







LES ENFANTS AUTISTES

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le



ID : 077-217704386-20190131-DELIB_2019_003-DE

















LES SEJOURS















LES EVENEMENTIELS





















FORUM PARENTS/PROFESSIONNELS





UNE JOURNEE A LA CAMPAGNE









LE RUBAN ROSE



LES CONSEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS DES JEUNES ET DES ADOS







1



